

Guide pratique
la ville essentielle

sommaire



VIE MUNICIPALE

Mot du maire	5
Le conseil municipal	6
Les commissions municipales	9
La mairie	13
Numéros utiles	15
Professionnels de santé	16
Démarches administratives	19
Démarches d'urbanisme	23
Papiers à conserver	26

VILLE AGREABLE

Qualité de vie	30
Service culturel	39
Le service Enfance	39
Centre socioculturel	41
Petite Enfance	43
Les écoles	44
Espace emploi et cadre de vie	45
Centre communal d'action sociale	46
Energies et services - ATV	49
Police municipale mutualisée	51

VILLE DYNAMIQUE

Associations	53
Commerces	59
Entreprises	62

VILLE TOURISTIQUE

Centre thermal et touristique Docteur-Jean-Kiffer	65
Destination Amnéville	66
Snowhall	68
Hébergement	69
Restauration	69
Données géographiques	70

ENVIRONNEMENT

Communauté de communes du Pays Orne Moselle	71
Déchèteries	73

3 Fleurs... et plus

ICI
Cours d'Art Floral
123 fleurs

Créations Florales pour toutes occasions

Mariage, deuil, livraisons

COMMANDEZ SUR :
www.3fleursetplus.com
 ou Tél. 03 87 67 14 11
 06 13 05 71 08 

46 rue des Romains 57360 Amnéville

SNACK "LE GROS DADA"

HORAIRES D'OUVERTURE
 du Mardi au Jeudi de 11h30 à 14h00 et de 18h00 à 00h30
 le Vendredi de 11h30 à 14h00 et de 18h00 à 1h00
 le Samedi de 18h00 à 1h00 le Dimanche de 18h00 à 00h30
FERMÉ LE LUNDI



**RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
57360 AMNÉVILLE**

TÉL. 03 87 71 59 87

Destination Amnéville



2 RUE DE L'EUROPE - CENTRE THERMAL ET TOURISTIQUE - BOIS DE COULANGE
 57360 AMNEVILLE LES THERMES • Tél : 03 87 70 10 40

Guide pratique
la ville essentielle

mot du maire



Madame, monsieur,

C'est avec plaisir que la ville met à votre disposition la nouvelle édition du guide pratique.

Que vous soyez nouvellement installés à Amnéville et Malancourt-la-Montagne ou que vous y résidiez depuis plusieurs années, ce guide est fait pour vous.

Conçu pour vous informer sur les questions d'ordre pratique, utiles au quotidien, et vous donner des renseignements, plus généraux relatifs à la vie municipale, aux services publics et au cadre de vie, ce guide vous permet de découvrir la diversité des activités culturelles, éducatives, sociales, sportives, touristiques, et la richesse du tissu associatif et économique... que vous offre votre ville.

Il sera aussi votre partenaire pour vous accompagner dans vos gestes éco-citoyens de tous les jours, car Amnéville s'est engagée dans une démarche éco-responsable et durable dont les orientations et les actions sont détaillées dans le guide. De la gestion des déchets à celle de l'énergie, des espaces verts... tous les domaines que la commune gère de manière raisonnée afin de réduire l'empreinte écologique y sont déclinés.

En complément de ce document, je vous invite à consulter le site internet de la ville, www.amneville-les-thermes.com, où vous trouverez une autre façon de faire connaissance avec votre commune en découvrant ses services publics, son actualité, ses projets.

Espérant que ce guide réponde à vos attentes, et restant à votre écoute, je souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants dans la ville qu'ils ont choisi pour son dynamisme, et remercie tous les résidents pour leur fidèle attachement à Amnéville et Malancourt-la-Montagne.

Le Maire
Eric MUNIER



Le Maire

Eric MUNIER

Tél : 03 87 71 22 22



Egidio MITIDIERI

> 1^{er} Adjoint au Maire délégué aux affaires courantes d'administration générale et des domaines suivants : ETAT CIVIL - CIMETIERE / PROTOCOLE - FESTIVITES / SECURITE / VIE ASSOCIATIVE PATRIOTIQUE

> Membre du conseil d'administration de la SAEML Galaxie et de Destination Amnéville (SPL)

Tel : 03 87 71 35 18



Danielle CALCARI-JEAN

> Adjointe au Maire déléguée aux affaires courantes d'administration générale dans les domaines suivants : AFFAIRES SOCIALES / AFFAIRES CULTURELLES / VIE ASSOCIATIVE SOCIALE, CULTURELLE ET CULTUELLE

> Vice-présidente du CCAS, membre du conseil d'administration du CCAS, de la SAEML Galaxie et de Destination Amnéville (SPL)

Tel : 03 87 71 01 91



André DALLA FAVERA

> Adjoint au Maire délégué aux affaires courantes d'administration générale dans les domaines suivants : PERSONNEL COMMUNAL / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE / EMPLOI

> Membre du conseil d'administration du CCAS et de Destination Amnéville (SPL)

Tel : 03 87 71 22 22



Marie-France GIULIANO

> Adjointe au Maire déléguée aux affaires courantes d'administration et de gestion relatives aux domaines suivants : FINANCES / POUVOIRS D'ORDONNATEUR, DE LIQUIDATEUR et DE REQUISITION DU COMPTABLE

> Membre du conseil d'administration de Destination Amnéville (SPL)

Tel : 03 87 71 22 22

Les adjoints au maire



Armindo DOS SANTOS

> Adjoint au Maire délégué aux affaires courantes d'administration et de gestion relatives aux domaines suivants : URBANISME / TRAVAUX DE BATIMENTS, DE VOIRIES ET ESPACES VERTS / MARCHES PUBLICS / PLAN DE CIRCULATION / ENVIRONNEMENT / INFORMATIQUE

> Membre du conseil d'administration de la régie municipale d'électricité et de télédistribution et de Destination Amnéville (SPL)

Tel : 03 87 71 22 22



Arnaud SZYMANSKI

> Adjoint au Maire délégué aux affaires courantes d'administration dans les domaines suivants : SPORTS / VIE ASSOCIATIVE SPORTIVE

Tel : 03 87 71 22 22



Teresa DALLA FAVERA

> Adjointe au maire déléguée aux affaires courantes d'administration dans les domaines suivants : VIE SCOLAIRE / ENFANCE ET JEUNESSE / COMMUNICATION

> Membre du conseil d'administration du CCAS

Tel : 03 87 71 22 22



Raymond REPERT

> Adjoint au maire délégué aux affaires courantes d'administration et de COORDINATION DES ACTIONS POLITIQUES SUR LE TERRITOIRE DE MALANCOURT-LA-MONTAGNE

> Membre du conseil d'administration de la régie municipale d'électricité et de télédistribution

Tel : 03 87 71 22 22

Vie municipale le conseil municipal

Les conseillers municipaux délégués

Jean-Luc BAILLY, conseiller délégué au HANDICAP / VIE ASSOCIATIVE EN FAVEUR DU HANDICAP

Marie-Josée EYPERT, conseillère municipale déléguée au Conseil Municipal des Jeunes

Les conseillers municipaux

Ouardia LOMBARDI

Jean Denis TOTTI

Béatrice BARBY

Linda SALVETTI

Bruno DI DONATO

Purification SCHAPPLER

Nadia HERR

Fabrice LEONARD

Laurine FIENO

Robert DONADONI

Johana VALENTIN

Nathalie FLUDER

Maud BORTOLUZZI

Antoine SCHMITT

Rachel ARNOULD-RIVATO

Patrick HELART

Virginie COGLIANDRO

Eric VILLEBRUN

Xavier DIEUDONNE

Patricia LAMM

Estelle FRANCK-DIEUDONNE

Daniel SCHULTZ

Les conseillers communautaires Représentants d'Amnéville-les-Thermes à la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle

Eric MUNIER, 1^{er} vice-président délégué au développement économique

Egidio MITIDIERI

Danielle CALCARI-JEAN

André DALLA FAVERA

Ouardia LOMBARDI

Marie-France GIULIANO

Rachel ARNOULD-RIVATO

Xavier DIEUDONNE



Vie municipale les commissions municipales

Commission pour l'Accessibilité et personnes en situation de Handicap

CALCARI-JEAN Danielle - BAILLY Jean-Luc - DOS SANTOS Armindo - DI DONATO Bruno - VILLEBRUN Eric - DIEUDONNE Xavier

Commission d'Appel d'Offres, au jury de concours, conception-réalisation et délégations de services publics

Président : MUNIER Eric

Titulaires : MITIDIERI Egidio - DOS SANTOS Armindo - TOTTI Jean-Denis - DIEUDONNE Xavier - COGLIANDRO Virginie

Suppléants : BARBY Béatrice - SCHAPPLER Purification - DI DONATO Bruno - LAMM Patricia - ARNOULD-RIVATO Rachel

Commission Consultative des Services Publics Locaux

Membres du conseil municipal : Eric MUNIER - Rachel ARNOULD-RIVATO

Membres d'association : Jasmine CRESPI (Amicale du Personnel) - Laurence THIES (FNAM-ACMF)

Comité Technique

Titulaires : DALLA FAVERA André - CALCARI-JEAN Danielle - TOTTI Jean-Denis - DOS SANTOS Armindo

Suppléants : BAILLY Jean-Luc - DALLA FAVERA Teresa - GIULIANO Marie-France - MITIDIERI Egidio

Commission des Finances

Président : MUNIER Eric

Vice-présidente : GIULIANO Marie-France

Membres : MITIDIERI Egidio - CALCARI-JEAN Danielle - DALLA FAVERA André - DOS SANTOS Armindo - SZYMANSKI Arnaud - DALLA FAVERA Teresa - REPERT Raymond

Autres membres : VILLEBRUN Eric - DI DONATO Bruno

Commission des Travaux

Président : MUNIER Eric

Vice-président : DOS SANTOS Armindo

Membres : MITIDIERI Egidio - CALCARI-JEAN Danielle - DALLA FAVERA André - GIULIANO Marie-France - SZYMANSKI Arnaud - DALLA FAVERA Teresa - REPERT Raymond

Autres membres : HELART Patrick - COGLIANDRO Virginie - DIEUDONNE Xavier - BARBY Béatrice - LEONARD Fabrice - DI DONATO Bruno - SCHMITT Antoine

Commission Emploi et Personnel

Président : MUNIER Eric

Vice-président : DALLA FAVERA André

Membres : MITIDIERI Egidio - CALCARI-JEAN Danielle - GIULIANO Marie-France - DOS SANTOS Armindo - SZYMANSKI Arnaud - DALLA FAVERA Teresa - REPERT Raymond

Autres membres : FIENO Laurine - VALENTIN Johana - DIEUDONNE Xavier - LAMM Patricia - HELART Patrick - ARNOULD-RIVATO Rachel - LEONARD Fabrice - SCHAPPLER Purification - TOTTI Jean-Denis

Commission Scolaire

Président : MUNIER Eric

Vice-présidente : DALLA FAVERA Teresa

Membres : MITIDIERI Egidio - CALCARI-JEAN Danielle - GIULIANO Marie-France - DOS SANTOS Armindo - SZYMANSKI Arnaud - DALLA FAVERA André - REPERT Raymond

Autres membres : EYPERT Marie-Josée - BARBY Béatrice - HELART Patrick - FRANCK-DIEUDONNE Estelle - COGLIANDRO Virginie - SCHAPPLER Purification

Les représentants dans les syndicats intercommunaux

SIAMO

MUNIER Eric – TOTTI Jean-Denis

SVEO

LOMBARDI Ouardia - FIENO Laurine

SIEGVO

MUNIER Eric – REPPERT Raymond

SIVU FOURRIERE

DE JOLIBOIS - MOINEVILLE

MITIDIERI Egidio - DOS SANTOS
Armando - DI DONATO Bruno



Le conseil municipal des jeunes

(mandat 2017/2020)

DIDIER Maxel
SCHOUmacher Yann
MALNATI Ana
BENALOUACHE Lena
SPITALAR Loris
BIENAIME Tiphaine
COLSON Eloïse
SCHMITT Arthur
DURANTE Mathias
MICHALAK Morgane
LEROND Lea
BECHERI Rihani
BALDO Anna
WAVRIN Leny
CASA Enzo
GAILLARD Louis
ESTOREZ Selena
BURGARD Maeva

Le conseil municipal des seniors

ZETTL Francis ; Président
LEMOINE Gemma ; Vice-Présidente
ADLER Cecilia ; secrétaire
DOBROWOLSKI Richard
EMMERICH Daniel
KURTZ Mathilde
MICHELON Jean-François
MUGGEO Yvette
PIATKA Nathalie
RIZZO Liliane
SCHÄFER Henri



Vie municipale La Mairie d'Amnéville

Hôtel de ville

Accueil : 36 rue des Romains - 57360 AMNEVILLE

Horaires : Du lundi au vendredi :

8h à 12h et 14h à 17h

Permanence supplémentaire
du service Population (hors passeport)
lundi de 17h à 19h

03 87 71 22 22

mairie@amneville-les-thermes.com

Site internet : www.amneville-les-thermes.com

Réseaux sociaux:

<https://www.facebook.com/amneville.malancourt57>

<https://www.facebook.com/SportAmneville>



ALLO MAIRIE

0 805 690 930

ouvert du lundi
au vendredi
de 7h à 17h

Mairie annexe de Malancourt-la-Montagne

2 rue Adalberon
57360 MALANCOURT-LA-MONTAGNE

03 87 53 50 31

mairie-malancourt@amneville-les-thermes.com

Ouvert au public :

le lundi de 14h à 19h, le mardi de 14h à 17h,
le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le
jeudi de 14h à 17h

Cabinet du Maire

36 rue des Romains
03 87 71 22 22

Direction Générale des Services

36 rue des Romains
03 87 71 22 22

Service Population/Elections

36 rue des Romains
03 87 72 37 34
service.population@amneville-les-thermes.com

Service Institution et Communication Archives Municipales

36 rue des Romains
03 87 71 22 22
communication@amneville-les-thermes.com

Service des Finances

36 rue des Romains
03 87 71 22 22

Service Technique

36 rue des Romains
03 87 71 22 22
service.technique@amneville-les-thermes.com

Service des Ressources Humaines

Bâtiment annexe
34 rue des Romains
03 87 71 22 22

Service Enfance

Espace Saint Exupéry
Rue Clemenceau
03 87 71 08 03

Service des Sports

Bâtiment annexe
34 rue des Romains
03 87 72 22 22

Service Vie Citoyenne

Mairie annexe
34 rue des Romains
cadredevie.citoyennete@amneville-les-thermes.com

03 87 70 39 95

Horaires :

du lundi au vendredi : de 8h-12h et de 14h-17h sauf le mercredi matin

Service Culturel

Médiathèque Jean Morette
44 bis rue Clemenceau
03 87 70 20 26

Conservatoire de Musique et de Danse

Rue Principale
03 87 71 09 52
conservatoire@amneville-les-thermes.com

Service Fêtes et Cérémonies

Salle Maurice Chevalier
2 rue de Mondelange
03 87 71 35 18
smc@amneville-les-thermes.com

Location de salles municipales

- Salle Maurice Chevalier
2 rue de Mondelange
(capacité d'accueil 350 pers)
- Salle Edelweiss
Rue de la Vieille Ferme
(capacité d'accueil 200 pers)
- Salle Orchidées
Malancourt la Montagne
(capacité d'accueil 200 pers)
- Chapiteau
rue Clemenceau

Service Sécurité

4 rue Erckmann Chatrian
service-securite@amneville-les-thermes.com
Secrétariat : **03 87 73 34 29**

Police Municipale

03 87 67 43 21

CCAS

19 rue Principale
57360 AMNEVILLE
03 87 71 01 91
ccas@amneville-les-thermes.com
Horaire : du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h

Service inter-communal

Antenne Espace Emploi de la CCPOM
34 rue des Romains
espace.emploi@amneville-les-thermes.com
03 87 70 39 95
Horaires : Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : 8h-12h, 14h-17h. Mercredi 14h-17h

Les régies municipales



nergies et Services - Régie municipale d'électricité et de télédistribution - Régie d'exploitation du réseau de chaleur

Rue St Nicolas
03 87 71 80 00
www.amneville-regie.com
8h30-11h30 et 14h-16h
Accueil fermé le mardi
Astreinte électricité : 06.11.07.84.73
Astreinte services : 06.11.07.84.76



ATV - Télévision Locale

Rue St Nicolas
03 87 70 26 26
contact@amneville.tv / www.amneville.tv
8h30-11h30 et 14h-16h

Vie municipale les numéros utiles

Adresses utiles

La Poste

6 place Frédéric Rau
57 360 AMNEVILLE
36 31

Préfecture du Grand Est

5 place de la République
67073 STRASBOURG
03 88 21 67 68

Préfecture de la Moselle

9 place de la Préfecture
57000 METZ
03 87 34 87 34

Conseil Régional du Grand Est

Maison de la Région
1 place Adrien Zeller - BP91006
67070 STRASBOURG CEDEX
03 88 15 68 67

Conseil Départemental de la Moselle

1 r Pont Moreau
57000 METZ
03 87 37 57 57

Centre des finances publiques

Service des impôts
8 rue des Clercs
57000 METZ
03 87 55 88 55

Tribunal d'Instance et de Grande Instance

3 rue Haute Pierre
57000 METZ
03 87 56 75 00

SIEGVO

17 route de Metz
57865 AMANVILLERS
03 87 53 40 43

SIAVO

10 rue Gustave Charpentier
57120 ROMBAS
03 54 84 55 64

Commissariat de Police Hagondange

1 rue Dr Zamenhof
57300 HAGONDANGE
03 87 71 45 21

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle

10-12 avenue Foch
57000 METZ
03 87 52 31 00

Chambre des Métiers de la Moselle

5, boulevard de la Défense
57078 METZ CEDEX 03
0 820 857 057



Numéros utiles

Maltraitance des enfants
119

Maltraitance des personnes âgées ou handicapées
3977

Violences conjugales
3919

Centre Médico-Social
03 87 71 20 96

Drogue Info Service
0 800 23 13 13

Ecoute Cannabis
811 91 20 20

Ecoute Alcool
0 811 91 30 30

S.O.S. Violence
0 801 55 55 00

S.O.S. VIOLS
0 800 05 95 95

Sida Info Service
0 800 840 800

Violence Scolaire
0 800 202 223

Vol et/ou Perte de chéquier
0 892 683 208

Vol et/ou Perte de carte bancaire
0 892 705 705

Centre Anti Poison
03 83 35 26 26

Urgences médicales

Pharmacie de garde
32 37

Médecin de garde
(les week-ends et jours fériés faire le 15)
0820 332 020 MédiGARDE

Samu

15

Pompiers

18

Police secours

17

Secours et Assistance
à partir d'un portable
112

Professionnels de santé

MEDECINS GENERALISTES :

- **Dr MORO Alphonse**
28 rue des Romains..... 03 87 71 18 17
- **Dr WEBER Nicolas**
4 place Jean Lamour
Malancourt-la-Montagne 03 87 53 58 17
- **Cabinet des docteurs**
HALBGEWACHS Didier et Geneviève
13 rue Emile Zola 03 87 71 59 82
- **Cabinet des docteurs**
GEROMEY Dominique
SUDROW Cédric - DOUCET Jean-Yves
5 rue Charles Péguy 03 87 71 00 72
..... 03 87 71 04 78

MEDECINS SPECIALISES :

Cardiologue

- **Dr Philippe PAPOLA**
1A, ruelle de l'Orne 03 87 72 13 68

Chirurgiens-dentistes

- **Dr Géraldine COQUELET-PALLADINO**
60, rue des Romains..... 03 87 70 27 62
- **Dr Frédéric NOWAK**
1A, rue des Haies 03 87 70 33 34
- **Dr Yaël REGNIER**
6, pl Frédéric Rau 03 87 71 25 21
- **Dr David DUBOIS**
Rue du Château de Merten 03 72 51 02 40

AUTRES PROFESSIONNELS DE SANTE

Kinésithérapeutes :

- **Charlotte RADELET**
7 rue Clemenceau 03 87 71 28 03
- **Nicolas URBOS - Audrey PIERRAT**
74 rue des Romains..... 03 87 67 13 74
- **Julien CHRISTMANN - Emilie BRECCIA -**
Cindy GIOVANNETTI
2A rue du Château
de Merten..... 03 54 44 52 87

Ostéopathes :

- **Sylvain DESMEDT**
1A, rue des Haies 03 87 67 03 26

Sous réserve de modifications ultérieures à la date de parution du guide

- **Julien CHRISTMANN**
2A rue du Château
de Merten..... 03 54 44 52 87

Audioprothésiste

- **LOR'AUDITION**
15, rue des Romains..... 03 87 67 37 85

Orthophonistes

- **Virginie ROSENFELDER**
Hélène DEVISE
1A, rue des Haies 03 87 71 13 09

- **Adeline KLEIN - Cloé BERGE**
2A Château de Merten..... 09 83 06 56 98

Ophtalmologiste

- **Dr Philippe SCHALK**
1A, rue des Haies 03 87 71 56 25

Sage-femme

- **Corine KUBIAK**
2, avenue Pierre Messmer.. 03 87 73 99 56

Cabinet de pédicure - Podologie

- **Amélie PFEIFFER**
60 rue des Romains..... 09 51 16 79 81

Psychologue

- **Claire MULMANN**
15 rue du Général Massu ... 03 87 51 23 63
..... 06 86 04 38 76

Diététicienne à domicile

- **Christine SCHEIBEL**
secteur Amnéville
(+/- 20km) 06 67 33 41 13

PHARMACIES :

- **Pharmacie Wagner**
Rue des Romains 03 87 71 28 17
- **Pharmacie des Thermes**
Place F Rau..... 03 87 71 37 43

INFIRMIERES

- **CABINET GUMMEL**
62 rue des Romains..... 03 87 71 22 52
- **PRO INFINI**
3, pl Frédéric Rau 03 87 71 20 29
- **BOUSQUET Anne**
10, rue des Romains..... 03 87 71 22 52

- **CENTRE DE SOINS INFIRMIERS**
1 rue du Château
de Merten..... 03 87 54 19 22
- **CABINET POUR**
SECTEUR MALANCOURT
1 place de l'Hôtel de Ville
ROMBAS 06 47 57 37 27

AMBULANCE :

- **BUTTGEN**
48 rue des Romains..... 03 87 71 19 70

ANALYSE MEDICALE:

- **EVOLAB**
1 place F Rau..... 03 87 71 24 15

VETERINAIRE

- **Clinique vétérinaire Saint BERNARD**
ZAC Sirius 03 87 70 80 80

CENTRE MEDICOPSYCHOLOGIQUE

- **Adultes**
imp des Roses
57185 CLOUANGE 03 87 67 68 19
- **Enfants**
49, rue de la Gare
57300 HAGONDANGE 03 87 72 14 25

ASSISTANTES SOCIALES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET DE L'UDAF SASI

Permanences au CCAS
uniquement sur rendez-vous
et pour le suivi des dossiers.

Notes :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Sous réserve de modifications ultérieures à la date de parution du guide



The graphic features the text 'Vie municipale' in a small, grey, sans-serif font at the top. Below it, the words 'Démarches' and 'administratives' are stacked in a large, green, sans-serif font. To the right of the text is a grid of 20 green dots arranged in 4 rows and 5 columns. The dots vary in opacity, with some being solid green and others being lighter, creating a textured effect.

Cette procédure engendre des délais plus longs pour la délivrance des documents. A l'approche des examens et des vacances d'été, nous recommandons aux usagers de prendre RDV le plus tôt possible afin de limiter les délais d'attente et d'obtention.

LE CONCEPT GAMING ULTIME EN FRANCE

UN EVENEMENT PERMANENT
VIVEZ DES EXPERIENCES UNIQUES

EMAX
events factory

par

Helios gaming

Amnéville
Rue de l'Europe

www.heliosgaming.fr/gamingarena

1 heure de jeu offerte pour 1 heure achetée en présentant ce visuel !

Démarche	Pièces à fournir	Où s'adresser
Déclaration de naissance	Certificat de constatation de naissance signé par le médecin ou la sage-femme + livret de famille + pièce d'identité du déclarant	A déclarer dans les 5 jours qui suivent le jour de l'accouchement.
Copie intégrale d'acte de naissance	Une pièce d'identité directement à la mairie ou par correspondance : Demande signée indiquant les noms et prénoms usuels des parents + photocopie de votre pièce d'identité + une enveloppe timbrée à vos noms et adresse	Mairie du lieu de naissance ou sur le site de la ville
Reconnaissance	Carte d'identité du déclarant + acte de naissance de l'enfant, si reconnaissance postérieure à la naissance de l'enfant.	Toutes mairies
Se marier civilement	Dossier à retirer en mairie + justificatifs des domiciles + copie intégrale des actes de naissances + liste des témoins	Mairie du domicile de l'un des futurs conjoints ou de leurs parents
PACS	Pièces à déposer en mairie avant le rendez-vous – actes de naissance de moins de 3 mois pour chacun des partenaires + copie recto verso de la pièce d'identité pour chacun des partenaires + déclaration conjointe d'un PACS (cerfa n015275*02) + si l'un des partenaire est veuf(ve) un acte de décès du conjoint décédé.	sur rendez-vous en mairie – les 2 partenaires doivent se présenter ensemble
Copie intégrale d'acte de mariage	Mêmes formalités que pour l'acte de naissance en indiquant les noms et prénoms des conjoints et la date du mariage	Mairie du lieu de mariage
Attestation sur l'honneur de vie commune	Pièce d'identité + justificatifs de domicile	Mairie de votre domicile Se présenter à deux
Livret de famille	Demande à déposer dans la mairie de votre domicile ou la mairie du lieu de mariage	Mairie du lieu de mariage
Déclaration de décès	Renseignements complets sur la personne décédée + certificat de constatation du décès établi par le médecin de famille + livret de famille	Mairie du lieu de décès dans les 48h
Copie d'acte de décès	Délivvable à tout requérant	Mairie du lieu de décès ou du dernier domicile du défunt
Certificat d'hérédité Somme < 5335.72 €	Livret de famille + acte de naissance de la personne décédée + coordonnées des héritiers (adresse, profession) + présence d'un des héritiers	Mairie du dernier domicile du défunt ou domicile des héritiers
Carte nationale d'identité sécurisée (Validité 15 ans)	Formulaire à remplir par l'intéressé (obligatoire) + 2 photos d'identité identiques (largeur 35 mm – hauteur 45 mm) et récentes + une copie d'acte de naissance intégrale de moins de 3 mois + un justificatif de domicile. Pour les personnes majeures hébergées chez leurs parents, se munir d'une attestation d'hébergement. Copie de l'ancienne carte d'identité. Les empreintes sont prises à partir de 13 ans.	

Démarche	Pièces à fournir	Où s'adresser
Passeport biométrique : (Pour les personnes majeures : validité 10 ans)	1ère demande : formulaire à compléter en mairie par l'intéressé (obligatoire) + carte d'identité + copie intégrale d'acte de naissance + 2 photos d'identité identiques et récentes + 1 justificatif de domicile + 1 timbre fiscal à 86€ pour les pers majeures, pour les mineurs de + de 15 ans : 42€ et – de 15 ans : 17€ Renouvellement : ancien passeport + 2 photos + justificatifs d'identité + justificatif de domicile daté de – de 6 mois Dans les 2 cas, si le demandeur est hébergé chez ses parents : attestation sur l'honneur de l'hébergeant + justificatif de domicile de l'hébergeant + pièce d'identité de l'hébergeant + attestation S.S., mutuelle ou pôle emploi, avis d'imposition au nom du demandeur.	Communes dotées du dispositif biométrique : (prendre rdv) Arrondissement de Metz : Rombas Amnéville Maizières les Metz Woippy Montigny les Metz Rémilly Arrondissement de Thionville Thionville Yutz Fameck Hayange Sierck les Bains
Recensement militaire jeunes ayant 16 ans dans l'année (fille et garçon)	Intéressé ou représentant légal muni du livret de famille + carte d'identité de l'enfant	Mairie de votre domicile le mois des 16 ans
Inscriptions sur les listes électorales	Il faut être âgé de 18 ans et de nationalité française. Carte nationale d'identité + justificatif de domicile. Pour les enfants de – de 25 ans hébergés chez leurs parents : attestation d'hébergement sur l'honneur + pièce d'identité des parents + justificatif de domicile. Les ressortissants européens peuvent voter aux élections municipales et européennes.	Mairie de votre domicile
Demande de carte grise	Certificat de vente + carte grise barrée et signée par le vendeur + carte d'identité + facture électricité, téléphone ou eau. (Le tarif dépend du nombre de chevaux fiscaux)	Démarches à faire en ligne sur le site agréé du Ministère de l'intérieur
Aide judiciaire	Demande écrite	Greffe du tribunal de grande instance
Demande d'extrait de casier judiciaire	Envoi d'un imprimé au casier judiciaire	Casier judiciaire National 107 rue de Landreau 44079 NANTES Cedex 1 Ou service.public.fr
Légalisation de signature	Présence obligatoire de l'intéressé (muni d'une pièce d'identité) qui doit apposer sa signature sur le document devant l'Officier d'état-civil	Mairie de votre domicile



AU BUREAU

PUB & BRASSERIE

Since 1989

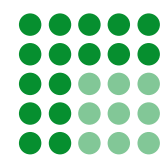
AMNÉVILLE

09 71 28 04 56

Rue de l'Europe, Bois de Coulange
57360 AMNÉVILLE

OUVERT 7J/7

aubureau-amneville.fr



Vie municipale

Les démarches d'urbanisme



Vous désirez entreprendre des travaux ou une construction ?

Préalablement, vous devez vous informer des règles d'urbanisme de la zone du Plan Local d'Urbanisme dans laquelle est situé le projet et des démarches administratives à engager auprès du service urbanisme de la Mairie.

Le PLU et son règlement sont consultables sur : <http://www.ccpom.fr>

Où trouver les informations pour monter mon dossier ?

- sur le site <http://vosdroits.service-public.fr> pour les démarches et les formulaires,
- en mairie au service urbanisme.

Les différentes formalités

Le certificat d'urbanisme (CU)

Le certificat d'urbanisme est un acte administratif qui indique l'état des règles

d'urbanisme applicables pour un terrain donné. Il délivre une information sur la constructibilité et sur les droits et obligations attachés à ce terrain.

Il existe deux types de certificat d'urbanisme :

- Le premier est un certificat d'urbanisme d'information. Il permet, en l'absence de projet précis, de connaître les règles d'urbanisme applicables au terrain et renseigne sur les dispositions d'urbanisme (par exemple les règles d'un plan local d'urbanisme), l'existence de servitudes d'utilité publique (restrictions administratives au droit de propriété), la liste des taxes et contributions applicables pour un terrain donné. Ce certificat n'indique pas si le terrain est constructible ou non,
- Le second est un certificat d'urbanisme opérationnel. Il indique, en plus des informations données par le certificat d'information, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation du projet et donne l'état des équipements publics existants ou prévus desservant le terrain (voies et réseaux).

BOOSTEZ VOS EVENEMENTS

Le gaming à votre service :

Soirée d'entreprise
Séminaires
Conventions
Cocktails
VIPs Diners
...

www.hellosgaming.fr/business

contact@heliosgaming.fr



Contactez-nous par mail et bénéficiez d'une remise de 10% sur tous vos projets avec comme objet "Business Gaming 57"!

La déclaration préalable (DP)

Elle doit être accomplie avant la réalisation des travaux.

Une déclaration préalable est exigée si vos travaux créent entre 5 m² et 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol. Ce seuil de 20 m² peut être porté à 40 m² pour les travaux concernant une construction existante si votre projet est situé en zone urbaine du PLU.

- Travaux sur une petite surface : les travaux peuvent avoir lieu sur une construction existante (un garage accolé à une maison par exemple) ou créer une nouvelle construction (abri de jardin, véranda, pergola, extension, balcon, pièce supplémentaire...),
- Changement de destination : dans le cas d'un changement de destination d'un local (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment,
- Pour l'installation d'une clôture (grillage, palissade, haie, ...),
- Travaux modifiant l'aspect extérieur du bâtiment : une déclaration est obligatoire si vos travaux modifient l'aspect initial du bâtiment. Les travaux concernés : le remplacement d'une porte ou d'une fenêtre par un autre modèle, le percement d'une nouvelle fenêtre ou le choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade. À l'inverse, les travaux consistant à restaurer l'état initial du bâtiment ne nécessitent pas de déclaration préalable. Ces travaux dits de ravalement concernent toute opération qui a pour but de remettre les façades en bon état de propreté comme le nettoyage des murs,
- Pour une division parcellaire.

Le permis de construire (PC)

Cette autorisation est délivrée par le maire avant toute construction nouvelle ou modification d'une construction :

- Pour toute construction dont la surface de plancher ou l'emprise au sol sont supérieures à 20 m² (avec ou sans fondations),
- Pour toute extension supérieure à 40 m² d'emprise au sol ou de surface de plancher d'une construction existante en zone urbaine du PLU,

- Pour tout changement de destination d'une construction existante avec modification des structures porteuses ou de la façade (par exemple transformation d'une habitation en commerce avec agrandissement d'une fenêtre pour en faire une vitrine).

En cas de construction nouvelle, une attestation doit être jointe à votre demande indiquant que la construction respecte bien la réglementation thermique 2012.

Le recours à un architecte est obligatoire dans les cas ci-dessous (liste non exhaustive) :

- Pour un particulier construisant une maison pour lui-même si la surface de plancher et l'emprise au sol de la partie de la construction constitutive de surface de plancher sont supérieures à 150 m²,
- Pour une personne morale (S.A., S.A.R.L., S.C.I., etc.) dès le dépôt d'un permis de construire, quelle que soit la surface de plancher créée.

Le permis d'aménager (PA)

Un permis d'aménager est notamment exigé pour :

- la création ou l'agrandissement d'un terrain de camping permettant l'accueil de plus de 20 personnes ou de plus de 6 tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs.
- la réalisation de certaines opérations de lotissement.
- la réalisation d'opération d'affouillement (creusage) et exhaussement (surélévation) du sol d'une profondeur ou d'une hauteur excédant 2 mètres et qui portent sur une superficie supérieure ou égale à 100 m².

Le permis de démolir (PD)

Le permis de démolir est une autorisation administrative qui doit être obtenue préalablement à la démolition partielle ou totale d'un bâtiment.

Lorsque ces démolitions dépendent d'un projet de construction ou d'aménagement, la demande de permis d'aménager ou de permis de construire permet aussi de demander l'autorisation de démolir.

L'autorisation de travaux (AT)

Une autorisation de travaux au titre de la sécurité incendie et de l'accessibilité pour

les personnes handicapées doit être obtenue auprès de la mairie pour tous les travaux de création, d'aménagement ou de modification d'un établissement recevant du public (ERP).

Pour plus de renseignements, veuillez-vous rapprocher du service urbanisme en mairie.

Déroulement des travaux :

Affichage de l'autorisation :

le bénéficiaire d'une autorisation d'urbanisme doit afficher sur son terrain un panneau portant des mentions spécifiques et ce durant toute la durée des travaux.

La date d'affichage sur le terrain est le point de départ du délai de 2 mois accordé aux tiers pour contester l'autorisation s'ils estiment que celle-ci leur porte préjudice.

Déclaration d'ouverture de chantier :

une fois obtenue l'autorisation d'urbanisme nécessaire, la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) est un document qui permet de signaler à l'administration le commencement de ces travaux. Elle doit obligatoirement être effectuée dès l'ouverture du chantier.

Quand peut-on commencer les travaux ?

Les travaux doivent impérativement être commencés dans un délai de 3 ans suivant l'obtention de l'autorisation d'urbanisme.

Une fois que les travaux ont commencé, ils ne doivent pas être interrompus pendant plus d'1 an.

Ils peuvent être échelonnés à condition que chaque interruption soit inférieure à 1 an et que les travaux exécutés d'une année sur l'autre soit suffisamment importants et significatifs.

Si ces délais ne sont pas respectés, l'autorisation d'urbanisme accordée n'est en principe plus valable.

Le titulaire peut demander le prolongement de son autorisation par périodes d'une année si les prescriptions d'urbanisme, les servitudes d'urbanisme de tous ordres et le régime des taxes et participations n'ont pas évolué.

- si les travaux ne peuvent pas être commencés dans le délai de 2 ans,
- ou s'il prévoit d'interrompre le chantier pendant plus d'une année.

La demande de prolongement doit intervenir 2 mois avant l'expiration du délai de validité de l'autorisation.

Contestation d'une autorisation d'urbanisme :

pour pouvoir contester le permis, vous devez expressément justifier d'un intérêt à agir en rapportant la preuve que la construction ou les travaux objets du permis affectent directement vos conditions d'occupation, d'utilisation ou de jouissance du bien que vous détenez.

L'intérêt à agir s'apprécie à la date d'affichage en mairie de la demande du permis en question.

Déclaration d'achèvement des travaux :

la DAACT est un document qui permet de signaler à l'administration l'achèvement des travaux et la conformité de la construction par rapport à l'autorisation d'urbanisme accordée. Elle doit obligatoirement être effectuée une fois que les travaux sont terminés.

Dans certains cas, pour être valable, la déclaration doit :

- si les travaux ont été effectués par tranche, préciser la nature des travaux réalisés selon le programme autorisé. La déclaration porte alors sur ces seules réalisations,
- si des règles d'accessibilité des personnes handicapées doivent être respectées, être accompagnée d'une attestation de conformité effectuée par un contrôleur technique agréé ou un architecte,
- si des normes techniques spécifiques sont applicables, être accompagnée d'une attestation effectuée par un contrôleur technique précisant que ces normes ont été respectées par le maître de l'ouvrage,
- en cas de construction nouvelle, une attestation doit en plus être jointe à la déclaration d'achèvement des travaux indiquant que la construction respecte bien la réglementation thermique 2012.

La ville dispose d'un délai de 3 à 5 mois après le dépôt de la DAACT pour contrôler la conformité. Au-delà de ce délai, l'administration est réputée ne pas s'être opposée à la conformité. Une demande écrite d'attestation de non opposition à la conformité peut être formulée auprès du service urbanisme.

Taxe d'Aménagement

La taxe est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration

préalable), et qui changent la destination des locaux dans le cas des exploitations agricoles.

La taxe est exigible au taux de 5 % applicable à la date de :

- la délivrance de l'autorisation de construire ou d'aménager, ou du permis modificatif,
- la naissance d'une autorisation tacite de construire ou d'aménager,
- la décision de non-opposition à une déclaration préalable,
- l'achèvement des constructions réalisées sans autorisation ou en infraction, constaté par procès-verbal (taxation d'office).

Vie municipale Papiers à conserver

La durée de conservation des documents varie selon le cas. Elle est liée à la durée pendant laquelle une action en justice peut être engagée par vous ou contre vous.

- **Assurance**
 - Véhicule
 - Banque
 - Famille
 - Habitation
 - Impôts et taxes
 - Travail
 - Santé
 - Papiers d'une personne décédée
 - Références

Légende :

-  Type de document
-  Durée de conservation
-  Précisions

Assurance

 **Quittances, avis d'échéance, courriers de résiliation, preuves du règlement**

 Date du document + 2 ans

 **Contrat**

 Durée du contrat + 2 ans

 **Relevé d'information automobile**

 Permanente

 **Assurance-vie**

 10 ans

 Ce délai s'applique au bénéficiaire de l'assurance dès qu'il a connaissance du contrat

 **Dommages corporels**

 10 ans

Véhicule

 **PV pour amende forfaitaire**

 3 ans

 Si le Trésor Public n'a rien fait pour obtenir le paiement de l'amende 3 ans après sa notification, l'automobiliste ne doit plus rien

 **Factures (achat, réparation...)**

 Durée de conservation du véhicule

 + 2 ans en cas de revente (vice caché)

 **Certificat d'examen du permis de conduire**

 4 mois

 + jusqu'à réception du permis

 **Certificat de cession du véhicule**

 Durée de conservation du véhicule

 Ce document est à conserver après la vente du véhicule en cas de litige avec l'ancien propriétaire.

Banque

 **Chèques à encaisser**

 1 an et 8 jours

 Passé ce délai, le chèque ne peut plus être encaissé mais la dette reste due

 **Contrat de prêt (immobilier et consommation) et autres justificatifs**

 2 ans

 À compter de la dernière échéance

 **Relevés de compte, talons de chèque**

 5 ans

 Un débit frauduleux peut être contesté dans un délai maximum de 13 mois

 **Tickets de carte bancaire**

 jusqu'à la réception du relevé de compte

Famille

 **Actes d'état civil (copies intégrales et extraits)**

 Permanente

 Certaines procédures nécessitent un acte d'état civil récent

 **Avis de versement d'allocations familiales**

 5 ans

 L'allocataire a 2 ans pour agir en paiement de ses prestations. La CAF a 2 ans également pour se faire rembourser le trop perçu. Ce délai passe à 5 ans en cas de fraude de votre part

 **Jugement de divorce, jugement d'adoption**

 Permanente

 En cas de perte, une copie est fournie par le tribunal

 **Acte de reconnaissance d'un enfant**

 Permanente

 La mairie peut en délivrer une copie

 **Contrat de mariage (documents relatifs aux biens apportés ou acquis lors du mariage par donation ou legs)**

 Permanente

 En cas de perte du contrat de mariage, s'adresser au notaire qui l'a établi.

📄 Livret de famille

- 🕒 Permanente
- 👁 En cas de perte, un duplicata peut être obtenu à la mairie

📄 Diplôme

- 🕒 Permanente
- 👁 En cas de perte, il n'est pas possible d'obtenir une copie de votre diplôme. Vous pouvez demander une copie de votre réussite à l'examen.

Logement

📄 Facture d'électricité et de gaz

- 🕒 5 ans
- 👁 Délai pour contester une facture. Le fournisseur a 2 ans pour réclamer le paiement.

📄 Facture d'eau

- 🕒 5 ans
- 👁 Délai pour contester une facture. Pour agir en paiement contre un abonné, le fournisseur a :
 - 4 ans (fournisseur public)
 - 2 ans (fournisseur privé)

📄 Facture de téléphonie (fixe et mobile) et internet

- 🕒 1 an

📄 Preuve de restitution de matériel (box)

- 🕒 2 ans (à compter de la restitution)

📄 Factures liées aux travaux

- 🕒 10 ans ou 2 ans selon la nature des travaux
- 👁 Travaux :
 - Gros-œuvre : 10 ans
 - Petits travaux (fenêtres par exemple) : 2 ans

📄 Certificats de ramonage

- 🕒 1 an

📄 Attestations d'entretien annuelles des chaudières

- 🕒 2 ans

📄 Titre propriété

- 🕒 Permanent

📄 Preuve du paiement des charges de copropriété, correspondances avec le syndic, procès verbaux des assemblées générales de copropriété...

- 🕒 10 ans

📄 Contrat de location, état des lieux, quittances de loyer

- 🕒 Durée de la location 3 ans
- 👁 Ces délais s'appliquent aux logements loués comme résidence principale (vides ou meublés)

📄 Courrier de révision de loyer

- 🕒 Durée de la location + 1 an
- 👁 Ce délais s'applique aux logements loués à titre de résidence principale (vides ou meublés)

📄 Inventaire du mobilier pour les locations meublées

- 🕒 Durée de la location
- 👁 Jusqu'à la restitution de l'éventuel dépôt de garantie

Impôts et taxes

📄 Déclarations de revenus et avis d'imposition sur le revenu

- 🕒 3 ans
- 👁 À compter de l'année qui suit l'année d'imposition (exemple : déclaration 2016 à conserver jusqu'à la fin 2019)

📄 Avis d'impôts locaux (taxe foncière, taxe d'habitation)

- 🕒 1 an
- 👁 3 ans en cas de dégrèvement, exonération ou abattement

* Les durées indiquées sont des durées minimales. Vous pouvez conserver vos déclarations de revenus et avis d'imposition plus longtemps.

Travail

📄 Bulletins de salaire, contrats de travail, certificats de travail.

- 🕒 Jusqu'à liquidation de la retraite
- 👁 Le salarié dispose de 3 ans pour réclamer un arriéré de salaire

📄 Attestation Assedic ou Pôle emploi

- 🕒 Jusqu'à obtention de l'allocation chômage
- 👁 Ce document peut être utile dans le cadre du calcul des droits à la retraite

📄 Reçu pour solde de tout compte

- 🕒 6 mois
- 👁 À compter de la signature du salarié (3 ans à défaut de signature)

📄 Échéances allocations chômage

- 🕒 3 ans
 - 👁 Délai de reprise du trop perçu (10 ans en cas de fraude ou fausse déclaration).
- Ce document peut être utile dans le cadre du calcul des droits à la retraite.

📄 Titres de paiement de la pension de retraite

- 🕒 Permanente
- 👁 Documents utiles pour le calcul des droits à la pension de réversion

Santé

📄 Récapitulatif de remboursements d'assurance maladie et maternité

- 🕒 2 ans
- 👁 Délai de reprise du trop perçu (5 ans en cas de fraude ou de fausse déclaration)

📄 Carte de mutuelle, demande de remboursement

- 🕒 Variable selon l'organisme
- 👁 Voir les délais prévus dans le contrat

📄 Ordonnances

- 🕒 1 an minimum
 - 👁 Délivrance de lunettes :
 - 1 an pour une personne de moins de 16 ans
 - 5 ans pour une personne entre 16 et 42 ans
 - 3 ans pour une personne de plus de 42 ans
- Pas de délai pour la délivrance d'audioprothèses

📄 Preuves du versement d'indemnités journalières

- 🕒 Jusqu'à liquidation des droits à la retraite

📄 Carnet de vaccination, carte de groupe sanguin, carnet de santé

- 🕒 Permanente
- 👁 Carnet de santé d'un enfant à conserver au moins jusqu'à sa majorité

📄 Certificats, examens médicaux, radiographies

- 🕒 Permanente
- 👁 Documents utiles en cas de rechute ou d'aggravation de l'état de santé

Papiers d'une personne décédée

Les délais de conservation des papiers continuent de s'appliquer après le décès du défunt car certains peuvent prouver des dettes ou des créances transmises aux ayants droit lors de la succession.

Le versement de certaines prestations sociales après le décès du bénéficiaire peuvent faire l'objet d'une action en recouvrement auprès des ayants droit pendant 5 ans à compter du décès.

Liens et adresses utiles " Papiers à conserver " sur service-public.fr

Les éléments ci-dessus sont donnés à titre d'information. Ils ne sont pas forcément exhaustifs et ne sauraient se substituer aux textes officiels.

Pour tout renseignement complémentaire, reportez-vous aux textes applicables et/ou rapprochez-vous d'une direction départementale de la protection des populations (DDPP) ou direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSP).

La démarche éco-responsable de la ville

Amnéville s'est engagée dans une démarche éco-responsable et durable. Les projets municipaux et les animations pédagogiques sont organisés autour de ce fil directeur, qui favorise également le travail en collaboration entre les différents services de la collectivité.

La gestion responsable consiste à réduire l'empreinte écologique de l'homme afin de préserver l'environnement. De la gestion des déchets à celle de l'énergie, de l'eau, des espaces verts.... Elle se décline dans de nombreux domaines : la valorisation des espaces publics, l'entreprise d'actions sociales et culturelles solidaires, le maintien des actes civiques...

• DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE DU PLU

La municipalité a souhaité associer, dans le cadre de la procédure de révision du POS en PLU, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable depuis 2016 dont l'une des orientations est de garantir la préservation de l'environnement, la mise en valeur des paysages naturel et urbain et de créer un cadre de vie agréable : améliorer l'environnement urbain, garantir la qualité urbaine et architecturale des futures zones à urbaniser, respecter les caractéristiques du bâti et préserver les espaces cultivés, préserver et conforter les espaces boisés et forestiers ainsi que les milieux naturels remarquables, protéger la ressource « eau », prendre en compte les facteurs de risque et de nuisances pour les biens et les personnes.



• VALORISATION VERTE DES ESPACES PUBLICS

Le service de Valorisation des Espaces Publics est l'un des premiers acteurs au service de l'éco-responsabilité. Toutes ces actions pour conserver l'image d'une « commune verte » sont entreprises dans cette optique.

Programme Zéro Phyto

L'interdiction des herbicides chimiques par la Loi Labbe dans les lieux publics oblige à repenser les pratiques de nos jardiniers.

L'entretien des espaces publics s'effectue désormais avec des méthodes alternatives :

- Utilisation de débroussailleuses munies de tête « rotatif » ou de brosse circulaire métallique
- Utilisation de produit dit « bio contrôle » à base d'acide pélargonique (substance naturelle)
- Gestion de l'enherbement
- Méthode de désherbage mécanique avec des outils tels que racloir ou balayeuse mécanique
- Balayage préventif (pour éviter de développer un substrat pour les plantes).

Actuellement, seuls les espaces verts des cimetières communaux et les terrains de sports font l'objet de traitement chimique, sous conditions d'une utilisation raisonnée.

Fauche tardive

La mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts dessine un nouveau visage de certains espaces : laisser pousser la végétation et pratiquer une fauche tardive soit fin juin, soit en arrière-saison (septembre-octobre) permet de respecter le cycle de vie de la microfaune et de développer la biodiversité.

Cette différenciation des tontes présente deux avantages :

- le développement de la faune et de la flore locale dans les espaces où l'herbe est laissée haute.
- l'économie de déplacement des engins et des agents ; atout bénéfique pour l'organisation du travail et la réduction de la pollution.

La fauche tardive permet également de limiter le volume des déchets (broyat laissé en place).

Pour aider la biodiversité des espaces verts... la maison à insectes !

Les hôtels à insectes, installés dans toute la commune, ont pour objectif d'offrir un abri aux auxiliaires du jardin : bourdons, guêpes, papillons et autres pollinisateurs, coccinelles, chrysopes et autres prédateurs naturels des nuisibles du potager et du verger, pour dire adieu aux traitements chimiques.

Le fleurissement et le patrimoine végétal

La commune d'Amnéville fleurit différemment en concentrant le fleurissement des plantes dites annuelles dans les espaces stratégiques comme les rond-points, les carrefours, les abords de bâtiments publics, les zones fréquentées, le centre thermal et touristique...

La réduction des bacs et suspensions fleuris rentre dans le cadre du développement durable qui prend en compte l'économie d'eau servant à l'arrosage et la réduction des déplacements qui polluent.

L'utilisation de plantes comme les arbustes d'ornement et les plantes vivaces permettent de décorer les espaces verts sur une grande partie de l'année. Cette tendance s'accroît dans les années à venir.

La commune préserve également le patrimoine arboré en replantant des arbres suite à des abattages inévitables.

Le label

Amnéville a su préserver la labellisation et la deuxième fleur "Villes et Villages Fleuris" en 2017 et a obtenu en 2019 le titre de "Commune Nature". Ces démarches mettent en valeur le patrimoine vert de la commune, le fleurissement et les bonnes pratiques environnementales et le travail des agents communaux.

Le Concours des maisons et balcons fleuris

Chaque année, un jury vient juger les maisons inscrites pour le concours organisé par la commune pour faire participer les habitants à l'embellissement de la ville. Les critères nombreux et variés prennent notamment en compte des pratiques de jardiniers respectueuses de l'environnement. Des récompenses municipales sont distribuées en fonction du classement.

• GESTES ECO POUR TOUS

Le développement durable nous concerne tous. En adoptant chaque jour des gestes éco-responsables, nous participons activement à la préservation de notre environnement, pour une meilleure qualité de vie !

Une multitude de petites actions pour un résultat optimal

De nombreuses actions sont régulièrement menées afin d'encourager le recyclage à petite et grande échelle.

Les écoliers sont, tout au long de l'année, sensibilisés au recyclage via l'opération « **Bouchons d'amour** » qui, en plus de favoriser la récupération de bouchons en plastique en vue de leur recyclage, collecte des fonds qui servent à financer du matériel pour des enfants et adultes en situation de handicap. Un premier geste éco solidaire soutenu par les écoles !

Tout un chacun a également la possibilité d'adopter un comportement éco responsable et solidaire dans le cadre du Téléthon et son opération « **Une pile = 1 don** ».

En rapportant les piles et batteries usagées dans les batribox mises à disposition dans différents lieux de la commune, celles-ci sont collectées puis recyclées pour être transformées en don pour le Téléthon !

Pour redonner vie à un livre et faire partager sa passion de la lecture, les **Boîtes à Livres** les accueillent et permettent à chacun de venir puiser dans ces mini-bibliothèques les ouvrages que d'autres ont déposé. Les

livres changent de propriétaire avec toujours le même point de chute : la boîte à livre, véritable symbole du partage gratuit.

• POUR UNE VILLE AGREABLE

Quand arrive la saison où sévissent les tondeuses à gazon et autres taille-haies !

Petit rappel des horaires autorisés de tonte :

L'utilisation d'engins bruyants et les horaires de tonte sont réglementés.

Pour Amnéville et Malancourt, les horaires autorisés pour les particuliers lors de l'utilisation d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore sont les suivants :

- du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h30 à 19h
- le samedi : de 9h à 12h et de 14h à 18h
- le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h

Un peu de bonne volonté et un zeste de civisme devraient suffire pour que notre belle commune demeure un « petit coin de tranquillité » et pour préserver les bonnes relations entre voisins.

Stop aux « crottes » de chien

Trottoirs, chemins, espaces verts... de nombreux espaces publics sont encore souillés par les déjections canines.

Par un arrêté du maire, « il est strictement interdit de laisser les animaux faire leurs besoins ailleurs que dans les caniveaux situés en bordure de voies. Dans les voies piétonnes, les propriétaires sont tenus, le cas échéant de rendre la chaussée propre ». En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 68 euros.

De nouveaux distributeurs gratuits de sacs sont implantés sur toute la ville aux endroits et espaces les plus adaptés. Une campagne de sensibilisation est lancée interpellant les propriétaires de chiens à respecter le domaine public, panneaux humoristiques à l'appui et installé dans les zones de promenade !

Pour le bien-être de tous, merci à toutes les personnes concernées de faire preuve de civisme en utilisant tous les moyens mis en place par la municipalité pour rendre la ville toujours plus agréable.

" NOS TROTTOIRS NE SONT PAS vos CROTTOIRS ! "

UTILISER LES SACS BIODÉGRADABLES DES 19 DISTRIBUTEURS MIS GRATUITEMENT À VOTRE DISPOSITION DANS TOUTE LA VILLE.

JETER LE SAC DANS LES POUBELLES À PROXIMITÉ ET NON SUR LES TROTTOIRS

LE CANIVEAU C'EST TOLÉRÉ MAIS RAMASSER C'EST MIEUX !



sinon
**AMENDE
68€***

*ÇA FAIT CHER LA COMMISSION!

JE PROMÈNE MON CHIEN,
J'ADOpte LA BONNE CONDUITE...
POUR LE BIEN DE TOUS !

Amnéville
MALANCOURT

• ET LES ECOLES DANS TOUT ÇA ?

Les établissements scolaires d'Amnéville et Malancourt, soutenus par le service Enfance et les enseignants, sont toujours volontaires et actifs lorsque la notion de biodiversité est abordée. C'est au travers des différentes actions menées en collaboration avec la commune qu'ils démontrent leur engagement et leur goût de transmettre la fibre éco citoyenne à nos enfants qui à chaque fois sont plus que réceptifs !

Des arbres dans la cour d'école !

Une sensibilisation des enfants aux arbres a les faveurs d'un programme pédagogique particulier avec la plantation d'arbres fruitiers dans certaines écoles maternelles et primaires.

Après la plantation, ils peuvent étudier la croissance de ces arbrisseaux avant de déguster...les fruits de leur travail !
Egalement, toujours en lien avec le service Valorisation des Espaces Publics, des bacs remplis de terre sont mis à disposition pour que les enfants découvrent les joies du jardinage avec leur maîtresse.

Des poubelles mais pas n'importe lesquelles !

Dans le cadre d'un projet mené par le service Enfance, la Médiathèque et le service cadre de vie, les enfants participants à l'activité « création manuelle », ont confectionné des poubelles essentiellement faites à partir d'objet de « récup ».

Le but de cette opération écolo et ludique est d'installer leurs créations « bio poubelles » au sein des classes Amnévilloises et Malancourtoises afin qu'élèves et professeurs y déposent uniquement papier, mouchoirs ou des tailles de crayon. Ceux-ci sont ensuite collectés pour être recyclés. Les encadrants n'ont pu que constater le fort engouement et l'investissement de la part des écoliers pour participer à ce geste citoyen et responsable.

L'objectif de la municipalité est de faire évoluer les citoyens vers l'éco-responsabilité, en permettant à chacun d'agir au quotidien en faveur du développement durable, et en montrant l'exemple dans les domaines où elle peut agir. D'autres actions sont encore menées : la journée citoyenne avec le Conseil municipal des jeunes qui sensibilise les enfants au nettoyage du centre thermal et touristique, le ramassage des cartons pour les commerces par les services municipaux, l'expérimentation de la collecte de biodéchets...



Extrait de l'ANNEXE du
REGLEMENT SANITAIRE
DEPARTEMENTAL modifié par
l'arrêté préfectoral n° 2004 – 796
en date du 14 octobre 2004.



ARTICLE 23. – PROPRETE DES LOCAUX COMMUNS ET PARTICULIERS

Les habitations et leurs dépendances doivent être tenues, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, dans un état constant de propreté.

23.1. Locaux d'habitation

Dans chaque immeuble, le mode de vie des occupants des logements ne doit pas être la cause d'une dégradation des bâtiments ou de la création de conditions d'occupation contraires à la santé.

Tout ce qui peut être source d'humidité et de condensation excessives doit être, en particulier, évité. Le renouvellement de l'air doit être assuré et les orifices de ventilation non obturés.

Dans le même souci d'hygiène et de salubrité, il ne doit pas être créé d'obstacles permanents à la pénétration de l'air, de la lumière et des radiations solaires dans les logements. Les arbres situés à proximité des fenêtres doivent être élagués en tant que de besoin.

Dans les logements et leurs dépendances, tout occupant ne doit entreposer ou accumuler ni détrit, ni déjections, ni objets ou substances diverses pouvant attirer et faire proliférer insectes, vermines et rongeurs ou créer une gêne, une insalubrité, un risque d'épidémie ou d'accident.

Dans le cas où l'importance de l'insalubrité et les dangers définis ci-dessus sont susceptibles de porter une atteinte grave à la santé ou à la salubrité et à la sécurité du voisinage, il est enjoint aux occupants de faire procéder d'urgence au déblaiement, au

nettoyage, à la désinfection, à la dératisation et à la désinsectisation des locaux.

En cas d'inobservation de cette disposition et après mise en demeure adressée aux occupants, il peut être procédé d'office à l'exécution des mesures nécessaires dans les conditions fixées par le Code de la Santé Publique.

23.2. Circulation et locaux communs

Dans les locaux à usage commun : vestibules, couloirs, escaliers, remises à voitures d'enfants, cabinets d'aisances, salles d'eau, locaux de gardiennage et autres analogues, les sols et les parois doivent être maintenus en bon état de propreté par tous moyens non susceptibles de nuire à la santé. (...)

Dans les cours, courettes et allées de circulation, les dépôts d'ordures et détrit de toute nature sont interdits même à titre temporaire. Les gravats doivent être évacués au fur et à mesure de l'exécution des travaux dont ils proviennent, et en tout état de cause, ne doivent pas s'opposer à la libre circulation des usagers.

L'éclairage des parties communes doit être en bon état de fonctionnement.

23.3. Dépendances

Les jardins et leurs aménagements, ainsi que les plantations doivent être soigneusement entretenus de façon à maintenir l'hygiène et la salubrité des habitations.

L'accès des aires de jeux et bacs à sable doit être interdit aux animaux ; le sable doit être changé ou désinfecté en tant que de besoin.

ARTICLE 25. – BATTAGE DES TAPIS, POUSSIÈRES ET JETS PAR LES FENÊTRES

Il est interdit de battre ou de secouer des tapis, paillasons dans les cours et courettes ou dans les voies ouvertes ou non à la circulation en dehors des heures fixées par l'autorité municipale. A défaut, ces opérations doivent avoir eu lieu avant 8 heures du matin. Aucun objet ou détrit pouvant nuire à l'hygiène et à la sécurité du voisinage ne doit être projeté à l'extérieur des bâtiments.

ARTICLE 26. – PRESENCE D'ANIMAUX DANS LES HABITATIONS, LEURS DÉPENDANCES, LEURS ABORDS ET LES LOCAUX COMMUNS

Sans préjudice de l'application de la réglementation en vigueur, il est interdit d'élever et d'entretenir dans l'intérieur des habitations, leurs dépendances et leurs abords, et de laisser stationner dans les locaux communs des animaux de toutes espèces dont le nombre ou le comportement ou l'état de santé pourraient porter atteinte à la tranquillité, à la sécurité ou à la salubrité des habitations ou à leur voisinage. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux bâtiments et dépendances des exploitations agricoles.

Les déjections des animaux, en particulier celles des chiens et chats doivent être aussitôt ramassées par leur propriétaire ou possesseur, de sorte que leur accumulation ou écoulement n'engendre aucune gêne ou insalubrité préjudiciable aux autres habitants de l'immeuble ou du voisinage.

Il est de même interdit d'attirer systématiquement ou de façon habituelle des animaux, notamment les pigeons et les chats, quand cette pratique est une cause d'insalubrité ou de gêne pour le voisinage.

Sans préjudice des dispositions réglementaires les concernant, les installations renfermant des animaux vivants, notamment les clapiers, poulaillers et pigeoniers, doivent être maintenus constamment en bon état de propreté et d'entretien. Ils sont désinfectés et désinsectisés aussi souvent qu'il est nécessaire ; les fumiers doivent être évacués en tant que de besoin pour ne pas incommoder le voisinage.

La suppression de tout élevage et de tout dépôt de fumier pourra être ordonnée s'ils sont à l'origine d'une insalubrité.

L'autorité municipale pourra fixer par voie

d'arrêté une distance minimale à laquelle les élevages d'animaux de toutes espèces devront être situés par rapport aux habitations voisines, cette disposition ne s'appliquant pas au milieu rural.

ARTICLE 74. – PRODUITS NON ADMIS DANS LES DECHETS MENAGERS

Les déchets ménagers présentés au service de collecte ne doivent contenir aucun produit ou objet susceptible d'exploser, d'enflammer les détrit ou d'altérer les récipients, de blesser les préposés chargés de l'enlèvement des déchets, de constituer des dangers ou une impossibilité pratique pour leur collecte ou leur traitement.

Les détrit à arêtes coupantes doivent être préalablement enveloppés. Il est interdit de mélanger aux ordures ménagères, les déchets anatomiques ou infectieux des établissements hospitaliers ou assimilés ainsi que les déchets et issues d'abattage professionnel.

ARTICLE 99. – PROPRETE DES VOIES ET DES ESPACES PUBLICS

Les voies et espaces publics doivent être tenus propres.

Les usagers de la voie publique et les occupants des propriétés riveraines sont tenus d'éviter toute cause de souillure desdites voies.

99.3. Projection d'eaux usées sur la voie publique

Toute projection d'eaux usées, ménagères ou autres est interdite sur les voies publiques, notamment au pied des arbres. Il est fait exception toutefois, sous réserve du respect des horaires fixés par l'autorité municipale, pour les eaux provenant du lavage des façades des maisons et des devantures des boutiques, la gêne pour les usagers de la voie publique devant être réduire au minimum.

99.6. Animaux

Il est interdit de laisser vaquer les animaux domestiques dans les rues, sur les places et autres points de la voie publique ainsi que dans les halles et marchés et de souiller ces lieux par leurs déjections.

Il est interdit d'abandonner des animaux sur la voie publique ainsi que dans les parcs ou jardins. Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine qu'autant qu'ils sont tenus en laisse.



Collecte des déchets ménagers et assimilés :

Extrait de l'arrêté municipal n°58.2008 du 6 mai 2008

La collecte des déchets ménagers et assimilé sur le territoire de la commune a lieu : les matins pour les déchets ménagers et assimilés recyclables et non recyclables suivant le calendrier de ramassage des déchets ménagers mis à disposition des administrés par la CCPOM. Les déchets

ne peuvent être déposés sur le trottoir que la veille du ramassage à partir de 19h. Les déchets ménagers ou assimilés non recyclable doivent être déposés sur le trottoir dans les bacs ou sacs poubelles dédiés à la collecte. En dehors des horaires de dépôt, la présence des bacs et caissettes est interdite. Les infractions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal.

CCPOM

Consignes de tri des déchets ménagers

Les emballages ménagers recyclables :



Bouteilles et flacons en plastique



Emballages en carton et briques alimentaires



Emballages en métal



Tous les papiers

Les équipements à votre disposition pour trier :

La collecte en **porte-à-porte** (une fois par semaine) :

- Les caissettes jaunes, pour les habitats individuels et petits collectifs (- de 10 logements)
- Les bacs à couvercles jaunes, pour les collectifs

En complément à la collecte en porte-à-porte, des **points d'apport volontaire** sont accessibles 7j/7 :

- **Les bornes d'apport volontaire**

- Jaunes pour les emballages ménagers
- Bleues pour le papier
- Vertes pour le verre (bouteilles et bocaux)



- **Les conteneurs enterrés**

- Jaunes pour les emballages et le papier
- Verts pour le verre (bouteilles et bocaux)
- Gris pour les ordures ménagères (en sacs de 50 L maximum)



EXPERIMENTATION SUR AMNEVILLE
La collecte des biodéchets

Les biodéchets acceptés :

- Déchets de préparation des repas : épluchures, noyaux, pépins, trognons
- Restes de repas, y compris les os de viande, les restes en sauce
- Restes de pain,
- Marc et filtre de café et de thé,
- Coquilles d'œufs
- Essuie-tout, papier journal

Les biodéchets sont à stocker dans le bioseau équipé de sac kraft. Une fois plein le sac kraft est déposé dans le conteneur à biodéchets, le « Tube ».



Bruits

Extrait de l'arrêté municipal n° 01.2015 du 09 janvier 2015

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne au voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques,... peuvent

Grâce à la collecte des biodéchets, ces déchets pourront être valorisés par méthanisation pour produire du biogaz et du compost utilisé en agriculture.

Retrouver les emplacements des points d'apport volontaire, des conteneurs enterrés et des tubes à biodéchets sur le site internet : www.ccpom.fr



être effectués les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h ainsi que le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

En dehors de ces journées, seuls les travaux de jardinage pourront être effectués les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Des demandes de dérogation peuvent être adressées aux services techniques.



Déjections canines

Extrait de l'arrêté municipal n°260.2018 du 05 septembre 2018

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces derniers qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons. En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs et espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe.

Amnéville

La piste de ski indoor

unique en France



snowhall

LA NEIGE 4 SAISONS

Centre Thermal & Touristique - 57360 Amnéville
Tél: 03 87 15 15 15 www.snowhall-amneville.fr

Conception / Réalisation / Régie



Siège social :
LE GIULIA - 825, rue Ampère - CS10511
13593 AIX-EN-PROVENCE Cedex3

Agence régionale :
Centre d'Affaires Rosny II
112, av. du Général de Gaulle
93118 Rosny-sous-Bois cedex
Tél. 01 48 48 70 70 - Fax 01 48 50 90 51



Reproduction interdite - Modèle déposé
Dépôt légal 4^{ème} trimestre 2018

Cette Publication est éditée par

www.emf-editions.fr • contact@emf-editions.fr



Il était
une fleur...

By C

Claire SALIS

Créateur, décorateur fleuriste / Événementiel
Fleurissement sur mesure
Animation d'atelier de créations florales
Mariages, réceptions,
événements entreprises...
Livraisons

Pour vos commandes :
Tél. 06 27 73 63 88
57360 Amnéville

PERMANENCE 24H/24 - 7J/7



HIEULLE

POMES FUNEBRES
MARBRERIE

Organisation d'Obsèques
Articles funéraires
Transports de Corps (France-Etranger)
Contrats obsèques
Monuments - Caveaux - Gravures
Chambres funéraires

57360 AMNÉVILLE-LES-THERMES
2 rue Erckmann Chatrian
Tél. 03 87 70 38 99 - Fax 03 87 71 97 92

57300 HAGONDANGE - 57300 MONDELANGE - 57185 CLOUANGE - 57120 ROMBAS

Habilitation Préfecture de la Moselle 14 - 57 - 48



La Médiathèque Jean Morette

LA MEDIATHEQUE JEAN MORETTE
44b, rue Clemenceau
03.87.70.20.26

mediatheque@amneville-les-thermes.com
Site internet : <http://www.mediatheque.amneville-les-thermes.com>

Horaires d'ouverture :

MARDI : de 14h00 à 18h00
MERCREDI : de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
JEUDI : de 14h00 à 18h00
VENDREDI : de 14h00 à 18h00
SAMEDI : de 10h00 à 16h00 (sans interruption)
Fermeture annuelle du 1^{er} au 15 août

La Médiathèque Jean Morette met à disposition :

Au rez de chaussée

- Un espace dédié aux périodiques
- Un point info locale
- Un espace détente
- Une section jeunesse avec une marmothèque réservée aux tout petits et à leurs parents, une salle du conte et un espace image et son.

Au premier étage

- Un auditorium pour les animations
- Une section adulte comportant une salle de travail pour ceux qui aiment lire au calme, un espace image et son, des salons de lecture et un espace dédié à la Lorraine.



- Un espace multimédia composé de quatre postes de consultation

La Médiathèque propose :

- Des expositions et des animations culturelles
- Des contes
- Des spectacles
- Un service de portage à domicile pour les personnes à mobilité réduite
- Des ateliers créatifs pour les enfants et adultes
- Des clubs autour de la lecture, du manga, des jeux de société

La consultation sur place des documents est libre et gratuite, seuls les prêts sont soumis à inscription.

Le Prêt de livres, périodiques, supports multimédia :

Abonnement Livres comprenant : livres, périodiques et partitions

Vous pouvez emprunter :

- 20 documents, dont 5 DVD, pour une durée de 4 semaines maximum

Abonnement tous supports comprenant : livres, périodiques, partitions, CD et DVD

Des pénalités sont appliquées en cas de retard dans le retour de documents empruntés. Tout document abîmé, perdu, ou détruit sera facturé ou devra être remplacé à l'identique.

Conditions d'inscription :

- Inscription obligatoire pour pouvoir emprunter des livres, CD ou DVD à domicile.
- L'abonnement est valable 1 an et doit être renouvelé chaque année.
- La carte de la Médiathèque est nominative et n'est valable que pour la personne à qui elle a été délivrée.
- Les enfants de moins de 6 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte.



Tarifs d'inscription :

Gratuit pour les moins de 18 ans
3€ /an pour l'abonnement livres
10€ /an pour tous les documents
1€ sera demandé en cas de carte perdue.

Documents nécessaires

pour s'inscrire :

- Une pièce d'identité
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- Pour les mineurs : une autorisation des parents ou représentants légaux



Le Conservatoire de Musique et de Danse



Instruments en cours individuel

- BOIS : Flûte traversière, Hautbois, Clarinette, Saxophone
- CUIVRES : Trompette, Cor, Trombone, Tuba
- CORDES : Violon, Alto, Violoncelle, Contrebasse, Guitare, Harpe
- CLAVIERS : Piano, Orgue, Accordéon
- PERCUSSIONS
- TECHNIQUE VOCALE

Pratiques collectives

- Eveil musical, Formation musicale, Chorale des Enfants et des Adolescents
- Danse modern'Jazz, Danse classique, Orchestre des élèves

Pratiques amateurs

- Chorale, Orchestre Symphonique, Harmonie Municipale, Big Band

LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE & DE DANSE

Rue Principale
03.87.71.09.52

conservatoire@amneville-les-thermes.com

Permanence du secrétariat :

Lundi, mardi et jeudi de 14h à 17h30, mercredi de 14h à 18h et le vendredi de 14h à 19h en période scolaire.

L'Ecole de Musique et de Danse est animée par une équipe pédagogique composée de professeurs reconnus et passionnés.

Le conservatoire accueille les enfants à partir de 4 ans.

Centre socioculturel

Situé à l'Espace St Exupéry, le Centre Socioculturel propose des activités culturelles, manuelles et de loisirs pour les adultes et la jeunesse.

Animée exclusivement par des bénévoles, l'association propose plus d'une vingtaine d'activités allant de la peinture à l'informatique, en passant par l'astronomie ou la photo.

Adresse du siège social :

Centre Socioculturel

Espace ST EXUPÉRY
78, rue Clemenceau 57360 Amnéville
03 87 71 00 06
www.centre-culturel-amneville.com



Ville agréée Vie éducative

Le service Enfance

Le Service Enfance

Espace St Exupéry
78 Rue Clemenceau

03 87 71 08 03

secretariat-enfance@amneville-les-thermes.com

Accueil :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h

Le service enfance a en charge les 8 écoles publiques locales. Ce pôle majeur participe à la réussite éducative et veille au bien-être des enfants.



Ses missions principales sont :

- la gestion des temps scolaires,
- l'inscription scolaire dans les établissements,
- l'inscription et la gestion des transports et cantines scolaires
- l'organisation et l'encadrement des activités, périscolaires et de loisirs des enfants scolarisés de la maternelle à l'école primaire, dans un cadre favorisant l'épanouissement et le développement de la curiosité intellectuelle des enfants.

	ACCUEIL DU MATIN	CLASSE	PAUSE MERIDIENNE	CLASSE	ACCUEIL DU SOIR
RYTHME SCOLAIRE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES					
LUNDI	7H30 → 8H15	8H15 → 11H45	11H45 → 13H45	13H45 → 16H15	16H15 → 19h00
MARDI	7H30 → 8H15	8H15 → 11H45	11H45 → 13H45	13H45 → 16H15	16H15 → 19h00
JEUDI	7H30 → 8H15	8H15 → 11H45	11H45 → 13H45	13H45 → 16H15	16H15 → 19h00
VENDREDI	7H30 → 8H15	8H15 → 11H45	11H45 → 13H45	13H45 → 16H15	16H15 → 19h00
	ACCUEIL DU MATIN	CLASSE	PAUSE MERIDIENNE	CLASSE	ACCUEIL DU SOIR
RYTHME SCOLAIRE JULES FERRY					
LUNDI	7H30 → 8H15	8H15 → 11H45	11H45 → 13H30	13H30 → 16H00	16H00 → 19h00
MARDI	7H30 → 8H15	8H15 → 11H45	11H45 → 13H30	13H30 → 16H00	16H00 → 19h00
JEUDI	7H30 → 8H15	8H15 → 11H45	11H45 → 13H30	13H30 → 16H00	16H00 → 19h00
VENDREDI	7H30 → 8H15	8H15 → 11H45	11H45 → 13H30	13H30 → 16H00	16H00 → 19h00

	ACCUEIL DU MATIN	CLASSE	PAUSE MERIDIENNE	CLASSE	ACCUEIL DU SOIR
RYTHME SCOLAIRE DES ÉCOLES MATERNELLES					
LUNDI	7H30 → 8H30	8H30 → 12H00	12H00 → 13H30	13H30 → 16H00	16H00 → 18H00
MARDI	7H30 → 8H30	8H30 → 12H00	12H00 → 13H30	13H30 → 16H00	16H00 → 18H00
JEUDI	7H30 → 8H30	8H30 → 12H00	12H00 → 13H30	13H30 → 16H00	16H00 → 18H00
VENDREDI	7H30 → 8H30	8H30 → 12H00	12H00 → 13H30	13H30 → 16H00	16H00 → 18H00



Petite enfance

Multi-accueil " La forêt enchantée " :

Le centre multi-accueil « La Forêt enchantée » d'Amnéville, géré par la Communauté de Communes Pays Orne Moselle, accueille les enfants âgés de 0 à 4 ans.

Ouvert en 2012, ce bâtiment HQE (Haute qualité environnementale) situé à l'arrière de la médiathèque a une capacité d'accueil de 60 enfants.

Et c'est dans un cadre harmonieux, encadré par des professionnels de qualité que les enfants évoluent.

Multi accueil « La forêt enchantée »

Rue Pasteur
57360 AMNEVILLE- LES-THERMES
09.72.82.97.47

<http://ccpom.fr/les-competences/petiteenfance/les-multiaccueils>

Relais Assistants Maternels :

Etablissement géré par la Communauté de Communes Pays Orne Moselle, le Relais Parents Assistant(e)s Maternel(le)s est un lieu d'écoute, d'informations, de rencontres et d'échanges pour les assistants maternels, les parents et futurs parents.

Espace neutre et entièrement gratuit, il a pour but d'améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant à domicile en accompagnant les parents et les assistants maternels.

Permanences

(accueil téléphonique et sans RDV) :

Amnéville : 03.87.71.40.94

Rue Pasteur (dans les locaux du multi accueil La Forêt Enchantée)

Lundi 8h30-12h / 13h-16h30

Mardi 13h-16h30

Mercredi 13h-16h30

Sainte Marie aux Chênes : 03.87.61.23.62

Avenue de l'Europe (dans les locaux du multi accueil Les Ecureuils)

Mardi 8h30-12h

Mercredi 13h-16h30

Vendredi 8h30-12h / 13h-16h30

Rendez-vous :

Amnéville :

Mercredi matin

Sainte Marie aux Chênes :

Mardi après-midi

Les horaires sont susceptibles d'être modifiés en fonction des nécessités du service.

Les écoles

Ecoles maternelles

- **La Cimenterie**
26, rue des Ecoles
03 87 67 16 46
- **L'Île aux Enfants**
Rue de l'Usine
03 87 71 13 14
- **La Forêt**
Rue Robert Schuman
03 87 71 16 17
- **Clemenceau**
Rue Charles Péguy
03 87 71 02 78
- **La Petite Ecole**
14, rue Bossuet /
Malancourt-la-Montagne
03 87 53 45 23

Ecoles élémentaires

- **Charles Péguy**
Rue Charles Péguy
03 87 71 12 96
- **Le Parc**
Rue Emile Zola
03 87 71 24 78
- **Jules Ferry**
9, rue Jules Ferry /
Malancourt-la-Montagne
03 87 53 53 79

Collège

- **La Source**
rue Clemenceau
03 87 20 25 76



Ville agréable Espace emploi Cadre de vie

ESPACE EMPLOI AMN VILLE

34 rue des Romains
57360 AMNEVILLE

03 87 70 39 95

accueilemploiarnville@ccpom.fr

Ouverture :

Lundi / mardi / jeudi / vendredi : de 8h à 12h
et de 14h à 17h - Mercredi : de 14h à 17h

La compétence emploi et insertion professionnelle a été transférée à la CCPOM.

Le transfert a fait l'objet d'un travail de collaboration commun entre les services municipaux et intercommunaux et aucune modification tangible ne trouble les habitudes des amnévillois et malancourtois.

Cinq antennes sont réparties sur le territoire afin de permettre aux demandeurs d'emploi de l'ensemble du périmètre de la CCPOM de profiter des services des points emplois : Amnéville, Rombas, Marange-Silvange, Moyeuvre-Grande et Ste-Marie-aux-Chênes.

Leur objectif est d'accueillir les demandeurs d'emplois du territoire avec ou sans rendez-vous. Aucune inscription à Pôle Emploi n'est nécessaire pour profiter des services proposés. Cette structure vise à aider les demandeurs d'emploi dans leurs démarches : aide à la rédaction de curriculum vitae, lettres de motivation, et toutes démarches administratives liées à la recherche d'un emploi, d'un apprentissage ou d'un stage.

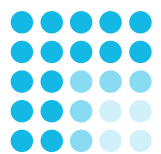
Une antenne du service emploi de la CCPOM, auprès de laquelle les administrés avaient coutume de se présenter est maintenue sur la commune d'Amnéville au 34 rue des Romains.

L'antenne amnévilloise reste le lieu où il est possible de profiter d'outils mis gratuitement à la disposition des demandeurs (connexion Internet en accès libre, documentation à disposition). Des aides y sont prodiguées au travers notamment d'ateliers de recherche d'emploi, l'organisation de forum d'emplois, etc.

L'espace emploi peut également proposer des solutions adaptées aux besoins des entreprises qui souhaitent recruter ou s'interroger sur la formation et les différents contrats à envisager.

La CCPOM accompagne et soutient des actions pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans du territoire intercommunal, en lien avec la mission locale, à laquelle elle adhère. Pour les demandeurs d'emploi de 16 à 26 ans, la Mission Locale du Pays Messin assure ces missions lors de permanences les mardi matin, jeudi après-midi et vendredi matin (une semaine sur deux).





Ville agréable

Le Centre Communal d'Action Sociale

«Seul, on va plus vite, ensemble on va plus loin !»



LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

19 rue Principale

03.87.71.01.91

ccas@amneville-les-thermes.com

Vice-présidente :

Mme Danielle CALCARI-JEAN

Madame Danielle CALCARI-JEAN, Vice-présidente du CCAS, Adjointe au Maire chargée des affaires sociales, culturelles, culturelles

et à la vie associative, Conseillère Départementale de la Moselle, se tient à la disposition des administrés qui souhaitent la rencontrer.

Pour toute demande de rendez-vous, veuillez prendre contact avec le CCAS.

Le CCAS vous accueille du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h

Domaines d'activités :

L'enfance, le logement, la famille, la personne isolée ou en difficultés, la personne handicapée, la personne âgée, la santé et les actions du Conseil Municipal des seniors.

Interventions diverses :

En matière d'accueil, d'apport en explications et d'interventions diverses, le C.C.A.S. poursuit son rôle d'accompagnement dans la réalisation des démarches en faveur de la population auprès des divers organismes régionaux, nationaux et frontaliers notamment pour :

Compléter divers formulaires dont :

- Les révisions des ressources des différents organismes sociaux
- Les déclarations de revenus
- Les exonérations de redevances
- Les demandes de pensions principales et complémentaires
- Les dossiers de surendettement

- Les aides juridictionnelles
- Les demandes de mutuelles
- Les dossiers MDPH
- Les cartes de transport interurbain

(En faveur des demandeurs d'emploi, des bénéficiaires du RSA, des familles nombreuses et les seniors)

Rédaction de courriers ou interventions téléphoniques concernant :

- Les appels auprès des différentes instances
- Les demandes d'échelonnements
- Les participations financières diverses.

Logements :

- Remise des formulaires de demandes de logement
- Participation aux commissions d'attributions locatives

Domiciliation :

- Le CCAS est habilité à procéder à des élections de domicile pour les personnes sans domicile stable ayant un lien avec la commune.

Aides spécifiques du C.C.A.S. :

- Secours accordé aux veuves durant trois mois suite au décès du chef de famille
- Octroi, sous réserve de conditions de plafonds et de domicile, d'une aide révisable pour les personnes de la commune titulaires d'une carte d'invalidité à 80 % délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Moselle ou d'une pension d'invalidité de deuxième catégorie attribuée par la C.P.A.M
- Aides financières possibles sous réserve de conditions de plafonds et de domicile, en faveur des personnes en situation de précarité, par la délivrance éventuelle de bons alimentaires, de combustible ou de participation au règlement de factures diverses d'énergie, de cantine scolaire...
- Participation aux frais d'acquisition de la carte de réduction des transports interurbains, destinée aux personnes

âgées de 60 ans et plus

- Inscription et suivi des bénéficiaires participant aux goûters mensuels offerts aux seniors par la municipalité qui se déroulent de septembre à juin de chaque année, le 1^{er} mercredi du mois à Malancourt, à la salle Hemmer à partir de 13h30 et à Amnéville, le 1^{er} jeudi de chaque mois dès 15h, à la salle Maurice Chevalier
- Semaine du handicap : ateliers de sensibilisation et conférence
- Bougez en Moselle : promouvoir le sport par le biais d'activités physiques au sein des structures sportives
- Journée de loisirs annuelle en faveur des seniors réalisée courant avril, mai et/ou juin
- Suivi des personnes âgées et/ou handicapées isolées, inscrites volontairement ou par un tiers sur le registre nominatif durant :
 - l'été dans le cadre de la surveillance canicule
 - l'hiver lors du plan grand froid
- Octobre rose : campagne de sensibilisation au dépistage du cancer du sein. Réalisation d'ateliers gratuits liés au bien être en faveur du public le 3^{ème} samedi d'octobre
- Semaine bleue : ateliers réalisés courant octobre en direction des seniors
- Vaccination annuelle gratuite contre la grippe saisonnière ouverte aux personnes de 15 à 65 ans
- Surprises de Noël : organisation d'un spectacle dédié aux élèves de maternelles et de primaires scolarisés dans notre commune et d'action spécifique pour les collégiens
- Sophro-marche : atelier proposé chaque mercredi à 17h30 à la cure thermale
- Cohérence cardiaque : animation réalisée chaque jeudi de 17h à 18h à la médiathèque
- Seniors en vacances : voyages à destination des seniors organisés en partenariat avec l'ANCV et la CARSAT

Autres intervenants sociaux au sein de la structure :

CIFF (Centre d'Information Féminin et Familial) :

Le premier lundi de chaque mois de 9h à 12h en Mairie

Ce service apporte au public des informations d'ordre juridique, administratif et pratique, principalement dans les domaines du droit de la famille, du droit locatif, de l'endettement, de

la législation sociale et de la réglementation du travail. Soutenus financièrement par la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, le Ministère de la justice, le Conseil départemental, la CAF et des municipalités, ses actions s'étendent de l'information personnalisée et confidentielle à l'information collective par diverses interventions organisées pour divers organismes et intervenants sociaux. Cette structure possède également un service d'assistance et de médiation en faveur des victimes d'infractions en vue de la reconnaissance de leurs droits.

SERVICE SOCIAL DE LA C.P.A.M. (CARSAT ALSACE MOSELLE) :

Le premier, troisième et cinquième mercredi du mois de 9h à 12h en Mairie sur rendez-vous

Ce service traite les demandes de secours spéciaux, les dossiers de longue maladie, le passage en invalidité, etc. uniquement sur rendez-vous.

FNATH (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés) :

Le deuxième lundi du mois de 14h à 16h en Mairie

Conseils, accompagnement et défense de la personne

L'association des accidentés de la vie assure les meilleures conditions pour faire valoir ses droits auprès des différents organismes.

SASI (Service d'Accompagnement Social et d'Insertion) :

Tous les lundis et jeudis de 14h à 17h au CCAS

Accompagnement des bénéficiaires du RSA par des suivis individuels et par la mise en œuvre d'actions collectives. Les objectifs sont de rompre l'isolement, recréer du lien social et permettre une insertion sociale durable.

ASSISTANTES SOCIALES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL :

Suivi des dossiers au CCAS sur rendez-vous uniquement

ACCUEIL- ÉCOUTE TOXICOMANIE :

Tous les lundis de 16h à 17h

Accueil et écoute des familles et mise en relation avec les services spécialisés pour un encadrement et un soutien.



Dragon Fly
RESTAURANT ASIATIQUE

SPÉCIALITÉS CHINOISES
JAPONNAISES - THAÏLANDAISES
VIETNAMIENNES



OUVERT 7J/7

AVENUE DE L'EUROPE
57360 AMNÉVILLE-LES-THERMES
(À CÔTÉ DE THERMOPOLIS)
TÉL. 03 87 70 55 77

**Constructions
Industrielles
Lorraine**

**Chaudronnerie
Tuyauterie**



**2 Rue du Chemin de Fer
57100 Thionville**
Tél. 03 82 55 77 05



TAXI
ROEHRIG DIDIER

06 44 88 14 53

Transport
Privé & Professionnel
24/7

Molade assis
(Chimiothérapie, radiothérapie,
hospitalisation...)



**À 5 min
d'Amnéville**

Commune de stationnement
385 rue de METZ 57300 MONDELANGE
(Taxi conventionné routes côtières)

AQUAbike
Les Thermes



Horaires :

LUNDI AU
VENDREDI
8H30 À
20H30
NON STOP

SAMEDI :
8H30 À
12H30

**SOINS AMINCISSANT
& VISAGE**

22 rue du Vieil Amnéville 57360 Amnéville
Tél. 03 87 40 16 29
www.aquabikelesthermes.fr

Ville agréable
Energies et services
ATV



ENERGIES & SERVICES VILLE D'AMNEVILLE

Régie municipale d'électricité et de
télédistribution – Régie d'exploitation du
réseau de chaleur

Rue Saint Nicolas
03.87.71.80.00
www.es-amneville.fr

Accueil :

du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de
14h à 16h – fermée le mardi

Astreinte électricité :

06 11 07 84 73

Astreinte services :

06 11 07 84 76

Énergies & Services fournit en électricité
les habitants d'Amnéville et Malancourt-la-
Montagne. Elle assure l'entretien de son
réseau de distribution électrique, des feux de
signalisation, ainsi que de l'éclairage public.

Elle propose également les services de
télévision, d'internet et de téléphonie :

- via son réseau de fibre optique (FTTH) pour
les communes d'Amnéville et Malancourt-
la-Montagne.
- via son réseau câblé, pour les communes
de Mondelange, Saint-Privat-la-Montagne
et Montois-la-Montagne

ATV TELEVISION LOCALE

Rue Saint Nicolas
03.87.70.26.26

www.amneville.tv

contact@amneville.tv

www.facebook.com/amnevilletv

www.youtube.com/amnevilletv

Accueil :

du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de
14h à 16h – fermée le mardi

Depuis 1998, la ville d'Amnéville possède
sa propre télévision locale. ATV est le reflet
de la vie quotidienne des 5 communes
pour lesquelles elle couvre les informations
pratiques ainsi que la vie municipale,
associative, culturelle, sportive et festive.

ATV propose des programmes infographiques
mais aussi des émissions vidéos 24H/24 et
7J/7.

Elle propose également des prestations
de services : information, communication,
infographie, reportage et animations vidéo,
publicité.

L'eau thermale
à la carte

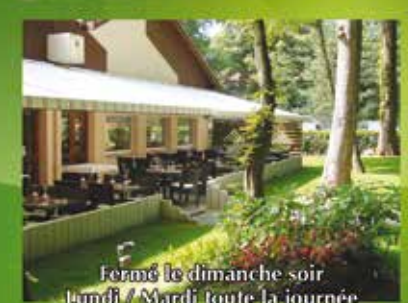


PÔLE THERMAL
Amnéville



03 87 70 99 43 – polethermal.com

Restaurant
La Forêt



Fermé le dimanche soir
Lundi / Mardi toute la journée

03 87 70 34 34

Centre thermal et touristique
(à côté de l'hôtel Diane)

57360 AMNEVILLE-LES-THERMES
www.restaurant-laforet.com

AMNEVILLE-LES-THERMES

Okky Sushi
RESTAURANT JAPONAIS



OUVERT 7J/7
12h00-14h30 et 19h00-22h30

Tél. 03 87 72 19 86
Rue de l'Europe - Amnéville les Thermes
(à l'entrée du centre thermal touristique)
www.okysushiamneville.com

PIZZA DI LEO
PIZZA - PANZEROTTI - PASTA

Dans une ambiance familiale et conviviale, nous vous proposons des pizzas, panzerotti, lasagnes, desserts à base de produits frais et le tout fait maison !

À EMPORTER OU À LIVRER 09 86 14 19 27
07 70 17 31 30

PIZZA DI LEO
PIZZA - PANZEROTTI - PASTA

99 rue d'Amnéville
57300 MONDELANGE
www.pizza-di-leo.fr



Ville agréable Police municipale mutualisée

Depuis le 1er juillet 2018, les communes d'Amnéville, de Mondelange, de Clouange, de Richemont et de Vitry-sur-Orne soucieuses de répondre aux attentes de leurs habitants dans le domaine de la sécurité des personnes et des biens, ont décidé de se doter d'un service de Police Municipale mutualisé par la mise en commun de leurs effectifs, pour une période test.

Afin de l'optimiser et de le rationaliser, ce service de Police Municipale est géré par la commune d'Amnéville qui le met à disposition des communes de Mondelange, de Clouange, de Richemont et de Vitry-sur-Orne.

Les agents de police municipale mis à disposition sont compétents sur le territoire de chacune des cinq communes concernées. Pendant l'exercice de leurs fonctions sur le territoire d'une commune, ces agents sont placés sous l'autorité du maire de cette commune.

Les agents exécutent, dans les conditions fixées par la législation sous l'autorité du maire, les missions relevant de la tranquillité, de la sécurité, de la salubrité publique et de l'urbanisme.

Les policiers assurent l'exécution des arrêtés de police du maire.

Ils constatent par procès-verbaux les infractions et dressent les contraventions aux arrêtés ainsi qu'aux dispositions des codes et des lois pour lesquels compétence leur est donnée.

A ce titre, les agents assurent à la demande sur chaque territoire communal (liste non exhaustive) :

- la surveillance particulière des bâtiments communaux
- la surveillance générale de la voie publique, des lieux privés ou publics ouverts au public
- la surveillance de la circulation et du stationnement des véhicules sur les voies publiques et parcs de stationnement
- la surveillance des opérations d'enlèvement des véhicules, et notamment les mises en fourrières, effectuées par le chef de service de police municipale sous le contrôle de l'officier de police judiciaire compétent.

Ils interviennent de manière ponctuelle à la demande spécifique de l'un ou l'autre des maires pour assurer une mission de surveillance à l'occasion d'événements particuliers tels que foires et marchés, cérémonies officielles, fêtes et réjouissances organisées dans la commune.



Une réalisation



emf-editions.fr

VOS SUPPORTS DE COMMUNICATION EN TOTALE GRATUITÉ

*Plans de ville - Agendas de Poche et de Bureau
Guides Pratiques et Touristiques
Magazines d'information - Mobilier Urbain*

CRÉATION - IMPRESSION - RÉGIE PUBLICITAIRE



Tél. 01 48 48 70 70 - Fax 01 48 50 90 51
contact@emf-editions.fr

Amnéville Ville dynamique

Tout au long de l'année, Amnéville et Malancourt-la-Montagne vibrent au rythme de manifestations orchestrées par les services municipaux et les associations qui les animent. Retrouvez tous les mois l'agenda des animations en mairie ou rendez-vous sur le site internet www.amneville-les-thermes.com pour découvrir les manifestations du moment.

Mars- Avril :

Semaine du handicap
Une rose un espoir

Mai :

Fête du bœuf (dimanche de pentecôte)
Le Printemps de la sculpture

Juin :

Les Insolivres
la Djas Day (bénédiction de motards)
Les feux de la St Jean et la fête de la musique

Juillet :

Fête nationale

Juillet-Août :

Les Estivales

Septembre :

Malancourt en fête, Marche Gourmande...

Octobre :

Octobre rose

Décembre :

Fêtes de la Saint Nicolas, etc...

Les associations

A M C I

CITOYENNETÉ
M. FEGELE CLAUDE
15 RUE DES ROMAINS 57360 AMNEVILLE

A C A P L A

COMMERÇANTS ARTISANS
M. LAVIGNE PATRICK
asslor@hotmail.fr

ASSOCIATION EGLISE EVANGELIQUE

CULTE
M. PESTA MICHEL
06 62 81 31 20
m.pestas@france-mission.org

PAROISSE CATHOLIQUE

CULTE
M. LE CURE
03 87 71 23 52
catho.amneville@yahoo.fr

CONSEIL DE FABRIQUE

CULTE
MME CARINE LOUIS
03 87 67 36 02
carine_cornelius@yahoo.fr

CONSEIL DE FABRIQUE DE MALANCOURT

CULTE
MME DUCHENE ANNE MARIE
06 07 34 01 79
annemarie.duchene@wanadoo.fr

EGLISE NEO APOSTOLIQUE

CULTE
M. MAJEWSKI GABRIEL
8 RUE VICTOR HUGO
57360 AMNEVILLE



PRESBYTERE PROTESTANT

CULTE

M. LE PASTEUR

03 87 71 04 52

koch.beatrice@orange.fr

CONSEIL DE FABRIQUE PROTESTANT

CULTE

MME BURE CARMEN

RUE GABRIEL PERI

57360 AMNEVILLE

CENTRE SOCIO CULTUREL SAINT EXUPERY

CULTURE - LOISIRS

M. JULITA GILBERT

csamneville@free.fr

GRAINE D'ESPRIT MONTESSORI

LOISIRS

MME GALFOUT AMALE

06 16 84 53 72

grainedespritmontessori@gmail.com

ASSOCIATION JAUMONT PIERRE DE CULTURE DU PAYS LORRAIN

CULTURE- SCULPTURE

M. VAGLIO CLAUDE

03 87 58 76 83

ch.tessaro@gmail.com

AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL

DIVERS

MME CRESPI JASMINE

amicale@amneville-les-thermes.com

LA LORRAINE EST HARDIE

DIVERS

M. MEYER DENIS

16 RUE DE NANCY 57360 AMNEVILLE

DAKOTA'S DANCERS AMNEVILLE

DIVERS

MME CASERTA MARIE JOSEE

06 27 13 64 99

cmjc57@hotmail.com

ASSOCIATION DU CENTRE DE LOISIRS

DIVERS

ATOMIC BOWL

CENTRE THERMAL ET TOURISTIQUE

DR JEAN KIFFER

ASSOCIATION JULES FERRY

DIVERS

M. REPELE FABRICE

06 04 65 17 31

AMNEVILLE FESTIVITES

ANIMATIONS

M. LENOIR NORBERT

03 87 71 35 18

AVOCD

DIVERS

M. FRISCH PASCAL

06 38 86 94 11 OU 06 05 27 78 09

avocd57360@gmail.com

UNION FRANCO ITALIENNE

DIVERS

M. MAIOLO SALVADORE

03 87 71 68 65

FAN'S BIANCONERI TURIN

DIVERS

M. DE FAZIO JEAN

03 87 71 24 21 OU 06 46 54 65 19

giovanni.defazio@sfr.fr

CLUB CŒUR ET SANTE

DIVERS

MME TEZZA CARMELA

9 RUE DU BREUIL 57120 PIERREVILLERS

FNAM GPT 159

PATRIOTISME

M. DERUY KLEBER

03 87 67 15 49

ASSOCIATION ESPOIR

DIVERS

M. RICHE DIDIER

06 64 30 88 02

LYONS CLUB

DIVERS

M. SAUDRY THIERRY

13 RUE POINCARRE 57120 ROMBAS

ŒUVRES SOCIALES ET CULTURELLES CHRETIENNES

DIVERS

MME NICOLAS ASTRID

03 87 71 55 56

gerard.davron@orange.fr

SOLIDARITE AMNEVILLE MALANCOURT

DIVERS

M. DIEUDONNE XAVIER

06 60 03 86 20

xdieudonne@orange.fr

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG

DON DU SANG

M. PEPLINSKI JEANNOT

09 83 76 04 23

jeannot.peplinski@gmail.com

ASSOCIATION COLONIES DE VACANCES

ENFANCE

M. OLIGER ANDRE

07 70 79 36 03

acva57@gmail.com

APEI

HANDICAP

M. JACOBY JEAN-CLAUDE

03 87 67 06 67

apeivo@wanadoo.fr

AMNEVILLE MULTI HANDICAP

HANDICAP

MME PETT CHRISTINE

06 29 51 14 48

amultih@gmail.com

FNATH

HANDICAP - SANTE AU TRAVAIL

M. FINET CHRISTIAN

07 71 70 44 02

christian.finet@orange.fr

MALANCOURT CULTURE ET LOISIRS

LOISIRS

MME HIRSCH CATHERINE

kicks57360@yahoo.fr

SYNDICAT DES AVICULTEURS

LOISIRS- AVICULTURE

M. LADURELLE DANIEL

07 71 04 77 33

CONFRERIE GAMBRINUS

LOISIRS- BIERE

M. IORCH LAURENT

TAVERNE DU BRASSEUR

57360 AMNEVILLE

LES BIDOUILLEURS DE PLASTIQUE AMNEVILLOIS

LOISIRS- MAQUETTE

M. STEEVE LADURELLE

06 74 84 16 13

bidouilleurs-plastique@hotmail.fr

CLUB TOURISTIQUE AURORE

MARCHE

MME NOCELLA CHRISTIANE

9 RUE DE LA REPUBLIQUE BP

20034 AMNEVILLE

nocella.christiane0@hotmail.com

AMICALE DU CONSERVATOIRE D'AMNEVILLE

MUSIQUE

M. HURE JEAN-MICHEL

06 61 68 59 00

jean-michel.hure@fibramax.fr



CHORALE SUNSHINE GOSPEL

MUSIQUE
MME GURY MARIE-CLAUDE
conservatoire@amneville-les-thermes.com

LES ECHOS DE LA VALLEE DE L'ORNE

MUSIQUE
M. MANZA ERNEST
06 10 51 89 30
manzaromarc@yahoo.fr

MUSIQUE DE LA VALLEE DE L'ORNE

MUSIQUE
M. VANNIENWENHOVE DIDIER
06 27 30 15 53
didiervannienwenhove@sfr.fr

LES ENFANTS DU ROCK 57

MUSIQUE
M. UBASSY MICKAEL
06 89 41 85 17
ubmick@gmail.com

PATRIMOINE ET MEMOIRES

PATRIMOINE - HISTOIRE
M. VARNIER ERNEST
03 87 73 44 19
erny@live.fr
erny47@hotmail.com

SOUVENIR FRANÇAIS

PATRIOTISME
M. MARION JEAN-JACQUES
03 87 73 82 69
jean-jacques.marion@orange.fr

F N D I R P

PATRIOTISME
M. JOFFIN HENRI
03 87 71 04 40
hjoffin@wanadoo.fr

FNAM ACMF

PATRIOTISME
MME THIES LAURENCE
06 65 16 62 38
laurence.thies@fibramax.fr

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE MONTAIS LA MONTAGNE

PROTECTION CIVILE
M. PICARD JEREMY
03 82 21 08 68
jeremy.picard@sdis57.fr

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

PROTECTION CIVILE
M. BOUGES ANTHONY
07 83 55 60 17 OU 06 29 77 04 99
aspamneville@gmail.com

ASSOCIATION DES SECOURISTES

PROTECTION CIVILE
M. PIORICO JACKY
06 82 79 27 46
jp.adpc.amneville@wanadoo.fr

CLUB DU 3EME AGE

SENIOR
MME KLEIN GISELE
07 71 82 19 41

ARPA

SENIOR
MME KURTZ MATHILDE
06 81 77 18 12
nicolekreicher@hotmail.com

CLUB GYM SENIOR

SENIOR
MME TRETICA GEORGETTE
31 RUE EMILE ZOLA 57360 AMNEVILLE

A C L I

SERVICES SOCIAUX AUX CITOYENS
ITALIENS
MME POSADINU FRANCESCA
acli-amneville@sfr.fr

MEGALO COX CLUB

VEHICULES ANCIENS
M. KREB RICHARD
06 37 65 40 18
richardfab.kreb@laposte.net

ASAL

SPORT
M. VAUCHELET ALEXANDRE
06 34 62 51 16
asalalexandrev@gmail.com

AIKIDO

SPORT
M. SCHUTZ PHILIPPE
06 17 72 43 85
ph-schutz@orange.fr

AIR SOFT

SPORT
M. GAUTIER REMI
09 80 69 08 61
r-migautier1@live.fr

ATHLETISME

SPORT
M. HUE BRUNO
06 84 89 59 13 - 03 87 70 27 38
bruno.hue57@orange.fr

ATHLETISME HANDISPORT

SPORT
M. HUE BRUNO
06 84 89 59 13 - 03 87 70 27 38
bruno.hue57@orange.fr

AQUATIQUE CLUB AMNEVILLE

SPORT
M. RICAIL PHILIPPE
06 74 73 91 25
ricail.philippe@sfr.fr

BOXE

SPORT
MME NEGRAOUI NADA
06 19 29 48 25 OU 06 45 77 08 86
negraoui.nada@gmail.com
dominguez57269@gmail.com

UNION CYCLISME MESSINA AMNEVILLE

SPORT
BOFFO PIERRE
03 87 71 38 40

JEUNESSE SPORTIVE MALANCOURT (FOOT)

SPORT
LEROND KEVIN
06 25 34 36 24 ; 06 34 67 19 88
jsmalancourt@gmail.com
kevin.lerond@sfr.fr
caramel999@hotmail.fr

CSOA (FOOT)

SPORT
VENTRICI FRANCOIS
03 87 71 08 89 OU 06 74 90 58 89
fventrici@chauffeoplus.fr
csoa.amneville@wanadoo.fr

ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF

SPORT
M. LEMALE JEAN-MARC
06 75 98 15 49
lemal.jeanmarc@free.fr

GYM MALANCOURT (GYM ENTRETIEN)

SPORT
HADDA MURIEL
03 87 53 56 57
mhadda@free.fr

GYM SPORTIVE (US AVENIR)

SPORT
MME CIELUCH KARINE
03 87 67 93 84 OU 06 95 30 47 42
amneville.gym@laposte.net
k.liverani@laposte.net

HANDBALL (7 AMNEVILLOIS)

SPORT
KASTEL OLIVIER
06 63 36 87 02
7amneville@9business.fr
kastel.olivier@hotmail.fr



HANDISPORT

SPORT

BARRY DAVID

06.45.90.85.69

secretariat.elh@gmail.com

direction.elh@gmail.com

MOSELLE AMNEVILLE HOCKEY CLUB (MAHC)

SPORT

PARTOUCHE PATRICK

06 12 47 73 47

p.partouche@message-nancy.fr

JUDO (JCA)

SPORT

MALFONE THOMAS

07 82 09 38 15

thomas.malfone@gmail.com

KARATE (KCA)

SPORT

BURGER JEAN-BERNARD

06 04 43 54 56

jean-bernard.burger@orange.fr

LOISIR ENFANCE HANDICAP

SPORT

M DE IUDICIBUS DOMINIQUE

03 87 15 15 15

enfanceloisirshandicap@snowhall-amneville.fr

NATATION TRICAT

SPORT

M. ZYWITZA SEBASTIEN

06 07 08 65 63

szywitza@gmail.com

CLUB AMNEVILLE SPORT DE GLACE (CASG)

SPORT

MME LUX MARTINE

03 87 51 11 94 - 06 72 80 41 02

martinelux57@gmail.com

PECHE APP

SPORT

M. JOBARD BERNARD

06 26 16 38 80

PECHE GVO

SPORT

M. FERRARRO ANTOINE

06 77 50 43 45

CLUB TIR SPORTIF AIRSOFT AMNEVILLE

SPORT

M. GAUTIER FABRICE

07 81 73 54 00

ctsaamneville@gmail.com

PETANQUE (PCA)

SPORT

M. WOLF PHILIPPE

07 62 54 83 60

popone1@hotmail.fr

PLONGEE (CORAIL CLUB)

SPORT

M. BREUER PHILIPPE

03 87 51 79 87 OU 06 08 77 50 27

philippe.breuer@wanadoo.fr

RANDONOM (RANDONNEE PEDESTRE)

SPORT

M. DEVIGNES ROGER

03 87 78 71 16 ET 06 30 57 71 63

roger.desvignes@orange.fr

SHIATSU

SPORT

M. PADDEU FRANCO

06 50 26 10 22

francpad@outlook.fr

SKI (SCA)

SPORT

M DUVERNIER FLORENT

06 66 56 24 72 OU 06 74 96 27 50

florent.duvernier@gmail.com

sm@skiclubamneville.org

mj@skiclubamneville.org

TENNIS CLUB

SPORT

M. JINGAND OLIVIER

03 87 72 04 47

tennis-amneville@club-internet.fr

TENNIS DE TABLE

SPORT

M. EWIG KEVIN

06 08 17 29 74

Kevewig@gmail.com

VTT BIKE CLUB

SPORT

M. LEISING PASCAL

03 87 70 31 95

amnevillebikeclub.web@gmail.com

YOGA

SPORT

SALA CARMEN

06 81 39 81 71

carmen.sala@wanadoo.fr



Amnéville

Commerces

Agence de voyage**Tipi Voyage**

52, rue des Romains – Amnéville

03 87 71 03 05

www.tipivoyages.com

Agences immobilières**Agence BENEDIC**

1, rue Clemenceau – Amnéville

03 87 67 24 24

amneville@benedicsa.com

Agence Immobilière SAINT ELOY

4, rue des Romains – Amnéville

03 87 40 10 00

www.st-eloyimmo.com

Agence LAFORET

53, rue Clemenceau – Amnéville

03 87 77 70 63

http://www.laforet.com/agence-immobiliere/amneville

Agence d'intérim**CHRONO JOB**

21 rue des Romains – Amnéville

03 54 48 82 40

Assurances**AXA**

2B, rue Erckmann Chatrian – Amnéville

03 87 71 16 07

ALLIANZ

53 rue Clemenceau – Amnéville

03 87 67 11 86

Auto-écoles**AUTO ECOLE FEGELE**

15, rue des Romains – Amnéville

03 87 71 16 40

SOFT CONDUITE

42B, rue des Romains – Amnéville

03 87 71 98 43

**Banques****CREDIT MUTUEL**

15B, rue des Romains – Amnéville

www.creditmutuel.fr

SOCIETE GENERALE

4, place Frédéric Rau – Amnéville

www.societegenerale.fr

Boucheries- charcuteries-traiteurs**MAISON NOEL**

42, rue des Romains – Amnéville

03 87 71 26 17

**Boucherie MAGARD
Charcutier – Traiteur**

15A, rue des Romains – Amnéville

03 87 71 24 17

EUROBOUCHER (ALDI)

Zac Sirius – Amnéville

03 87 71 32 20

L'ASSIETTE LORRAINE (traiteur)

41, rue Nancy – Amnéville

03 87 72 30 84

Boulangeries-Pâtisseries**YANNICK'S**

2, rue Clémenceau – Amnéville

03.87.71.14.40

BASTELEUS

40, rue des Romains-Amnéville

03 87 71 30 17

CULTURE PAIN

9, pl Frédéric Rau – Amnéville

03 87 70 24 56

Café-Bars

AUBERGE DES AMIS

4, rue Victor Hugo – Amnéville
03 87 71 71 69

BAR LE CAPRI

23, rue des Romains – Amnéville
07 55 08 51 08

CAFE DES SPORTS - PMU

17, rue des Romains – Amnéville
03 87 72 32 41

ZAOUI MADY

22, rue de la République-Amnéville
06 20 02 66 33

CAFE DE LA PLACE

32, rue des Romains – Amnéville
03 87 71 62 29

Coiffeurs

KLEIN PATRICK

4pl Frédéric Rau – Amnéville
03 87 71 05 18

BY STEPHANE

15, rue Clemenceau – Amnéville
03 87 70 18 19

ANGELynn

16, rue des Romains – Amnéville
03 87 60 68 70

YLAND COIFFURE

Centre Thermal et Touristique – Amnéville
03 87 70 87 17

LA PAUSE COIFFURE

68, rue des Romains – Amnéville
03 87 71 09 73

NATH COIFFURE

2 rue Erckmann Chatrian – Amnéville
03 87 72 52 67

DIDIER COIFFURE

1a, ruelle de l'Orne – Amnéville
03 87 51 73 78

RUDY K COIFFURE

Galerie Intermarché – Amnéville
03 87 62 70 28

SEV HAIR'IN

12, rue de Metz – Malancourt
03 87 30 07 44

Fleuriste

3 FLEURS ET PLUS

46, rue des Romains – Amnéville
03 87 67 14 11

Opticiens

INTERO PT

Galerie Intermarché – Amnéville
03 87 58 69 97

OPTIC 2000

15, rue des Romains – Amnéville
03 87 71 10 03

OPTIQUE TINTEN

1a, rue des Haies – Amnéville
03 87 71 94 51

Pompes funèbres

POMPES FUNEBRES DES THERMES

44, rue des Romains – Amnéville
09 67 07 86 34

POMPES FUNEBRES HIEULLE

2, rue Erckmann Chatrian – Amnéville
03 87 70 38 99

Restaurants-Traiteurs-Snacks

**RESTAURANT L'ASSIETTE LORRAINE
(cuisine régionale)**

41, rue Nancy – Amnéville
03 87 72 30 84

AU P'TIT PARIS

Galerie Intermarché – Amnéville
03 87 71 52 78

RED ICE

Galerie Intermarché – Amnéville
03 87 30 14 21

O CHIKEN

8, Place F Rau – Amnéville
09 84 19 24 59

SWEETY SNACK RESTO

2 rue Pasteur – Amnéville
09 83 90 48 88

Soutien scolaire et cours particuliers

EDUC@IN

9, rue Colonie au bois – Amnéville
03 87 67 54 39

Soins-Beauté

ZEN ET ZOLIE

80, rue des Romains – Amnéville
03 87 71 99 57

INSTITUT SANTEL

53 rue Clemenceau – Amnéville
03 87 67 77 93

JENNYFER BEAUTE

48, rue des Romains – Amnéville
03 87 67 10 51

Salon de tatouage

MEMENTO TATTOO SHOP

27, rue Clemenceau – Amnéville
03 87 67 10 51

Salon de piercing

LAURY DERMACILS

48, rue des Romains – Amnéville
06 41 28 48 00

Réparation de téléphone

PHONE UP

5 rue Clemenceau – Amnéville
06 20 63 73 27

Supermarchés
Alimentation générale**ALDI**

105, rue de Rombas – Amnéville
www.aldi.fr

INTERMARCHE

Rue Clemenceau – Amnéville
03 87 72 49 10
www.intermarche.com

NORMA

13, rue Lyautey – Amnéville
www.norma.fr

CORSO

7 place F Rau – Amnéville
03 87 71 22 17

Tabac-Journaux –Papeterie

MECHERI ALI

10, rue Clémenceau – Amnéville
03 87 71 16 30

Cordonnerie

CORDONNERIE DES THERMES

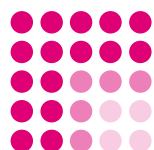
Galerie Intermarché – Amnéville
03 87 58 92 67

Vin

CAVE DU VAL D'OR

9, rue Gl de Gaulle – Amnéville
03 87 71 66 95





Amnéville

Entreprises



Automobile

WAGNER Démolition
2, rue du Vieil Amnéville
03 87 67 10 82

CITROEN GARAGE GERVASI
17a, rue Clemenceau
03 87 71 35 52

DEFI PIECE AUTO
78, rue des Romains
03 87 70 23 94

FULL AUTO
Rue du Vieil Amnéville
06 98 22 52 00

GARAGE CLASS
7 rue Mar Molitor
07 62 60 99 05

MIR AUTO
17, rue du Bon Puits – Malancourt
03 87 53 55 73

Chaudronnerie

C.M.E
16A, rue de la République
03 87 70 11 33

HAAS
Rue des Arbres
03 87 71 00 03

ETAL
Rue du Vieil Amnéville
03 87 71 47 07

Electricité

KASTEL Olivier
4, rue Colonie aux Bois
03 87 17 10 93 / 06 63 36 87 02

WAGNER ELECTRICITE
8, rue Parc
06 80 25 18 22

Fourniture et matériels industriels

ROTHERMEL Charles
11, rue St Charles
03 87 71 33 11

GUY CHERY
Rue Cimenterie
03 87 67 29 30

Installation sanitaire, chauffage, climatisation, toiture

ENTREPRISE MARCHI
11, rue des Romains
03 87 67 49 09

ENTREPRISE LESSERTEUR
(carrelage, chape, sanitaires)
82 rue Clemenceau
03 87 71 76 49

SCHMITT Hubert
15, rue GI Blanc – Malancourt
03 87 60 51 38

KASTEL (climatisation)
4, rue Colonie aux Bois
03 87 17 10 93 / 06 63 36 87 02

BOFFO
Zone d'activité du Sirius
03 87 71 38 40

Maçonnerie

PIOVANI MACONNERIE
17, rue Mal Berthier
03 87 70 11 09

LEBRINO JOSEPH
14, rue des Etoiles
03 87 70 10 41

ALLAN JUNG CONSTRUCTION
47 rue d'Hagondange
06 21 39 01 41

ALPHA CONSTRUCTION
9, rue Galaxie
03 87 71 46 70

ANTOINE Père & Fils
Impasse Maréchal Gouvion de St Cyr
ZAC du Sirius
06 76 56 62 91

Matière première et industrie

JAUMONT PIERRE DE SOLEIL
Les écarts St Hubert – Malancourt
03 87 53 51 00

CIMENTS CALCIA
Rue de la Cimenterie – Amnéville
03 87 70 84 84

GUY CHERY
Rue de la Cimenterie
03 87 67 29 30

LES BRONZES D'INDUSTRIE
26 rue de la République
03 87 71 15 11

VALMECA
Rue de la Cimenterie
03 87 67 44 45

Peinture et revêtement

FAUST SARL
Impasse Marechal Gouvion St Cyr
03 87 32 45 77

DESIGN CARRELAGES
55 rue Maréchal Berthier
03 87 67 39 01

SCHOUMACHER Daniel
22 rue vieil Amnéville
06 82 15 41 96

TALIANI Sandro
12 rue Adalbéral Malancourt
03 87 53 49 25

LS HOME RENOV (carrelage)
1A rue Jean Jacques Rousseau
06 38 35 50 85

GERALD PERRA PEINTURE
5 rue de la Villa
06 32 28 18 60

Récupération traitement déchets industriels

CEDILOR
Bois de Malancourt
03 87 53 31 31

Serrurerie métallerie chaudronnerie

C.M.E. (Chaudronnerie montage et Entretien)
16A rue de la République
03 87 70 11 33

Transport de combustibles

FUEL MARKET
7 rue de la République
03 87 71 83 35

Sous réserve de modifications ultérieures à la date de parution du guide



Golf d'Amnéville

Le golf d'Amnéville-les-Thermes
est un golf français
situé sur le centre thermal d'Amnéville
entre les villes de Metz et de Luxembourg

Rue de l'Europe
57360 Amnéville les thermes

Tél. 09 80 35 35 11



Amnéville
Ville
touristique

Centre thermal et touristique Docteur-Jean-Kiffer

Amnéville, classé station de tourisme Destination Amnéville

La SPL Destination Amnéville est un organe de gouvernance collégiale de la station touristique d'Amnéville. Elle a pour but de centraliser et de coordonner la gestion des équipements, l'urbanisme et assure les missions de l'office de tourisme.

Elle est notamment en charge de promouvoir l'ensemble des activités proposées au sein du Centre Thermal et Touristique, de conseiller et d'orienter les visiteurs en leur fournissant les réponses et la documentation nécessaires à leur séjour.

Toute l'équipe de Destination Amnéville est à votre écoute 363 jours/an, pour :

- Vous informer sur les activités, sur les animations
- Vous créer des événements inoubliables (anniversaires, enterrements de vie de garçon/jeune fille, réunions de familles, congrès, etc...)
- Vous donner accès à des tarifs préférentiels : parce que les meilleurs ambassadeurs d'un territoire, ce sont les gens qui le composent
- Accompagner les prestataires, les investisseurs, les sociétés, les associations à développer des projets sur notre territoire

Adresse :

2 rue de l'Europe - 57360 Amnéville

03 87 70 10 40

accueil@destination-amneville.com

www.amneville.com

Labélisé Famille Plus et Qualité Tourisme

PASS AMNEVILLE MALANCOURT : DEVENEZ AMBASSADEURS !

Parce que résider à deux pas d'attractions touristiques de renommée mondiale, ça n'a pas de prix, parce que les meilleurs ambassadeurs de notre ville sont ses

habitants... la municipalité et Destination Amnéville se sont unis pour créer des offres spécialement dédiées aux Amnévillois et Malancourtois, aux salariés du centre thermal et touristique Docteur-Jean-Kiffer et aux acteurs touristiques.

Fort de sa capacité à fédérer les acteurs touristiques, Destination Amnéville a travaillé de concert avec toutes les entités du complexe pour développer toute une gamme de prix, de réductions et d'offres préférentielles réunis dans le Pass Amnéville Malancourt (PAM).

Pour retirer gratuitement le PAM, il suffit de se présenter à la médiathèque Jean-Morette, à la mairie de Malancourt ou à Destination Amnéville muni d'une pièce d'identité, d'une photo, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, du livret de famille, et d'une attestation de l'employeur (pour les salariés du complexe)

Grille tarifaire sous réserve de modification à voir en page suivante

Le Pôle thermal

LA CURE THERMALE SAINT-ELOY

www.cure-amneville.com

Rue des Thermes

03 87 70 99 43

Agréée par le Ministère de la Santé, la Cure Thermale Saint-Eloy est spécialisée dans le traitement des affections rhumatologiques, voies respiratoires et ORL dans le cadre de cures conventionnées 18 jours pour adultes et enfants. En outre, elle propose des formules mini-cures libres « Forme et Santé » à la journée jusqu'à cinq jours consécutifs.

Classée dans le top 10 des cures françaises, la Cure Thermale Saint-Eloy d'Amnéville a forgé sa réputation sur la qualité de ses soins.

PAM 2019		
ACTIVITÉS	PRIX PAM	PRIX PUBLIC
Magic Park -3 ans (journée en illimitée)	5,50€	6,50 €
Magic Park +3 ans (journée en illimitée)	8,50€	9,50 €
France Aventures Adultes DIRECTEMENT SUR PLACE	21,60€	24,00 €
France Aventures 10-17 ans étudiants DIRECTEMENT SUR PLACE	18,90€	21,00 €
France Aventures 6-9 ans DIRECTEMENT SUR PLACE	15,30€	17,00 €
France Aventures 4-5 ans DIRECTEMENT SUR PLACE	10,80€	12,00 €
Maxi Bungee 1 saut	10,50	12,00 €
Gaumont Adulte 3D INCLUS DIRECTEMENT SUR PLACE	8,00€	12,20 €
Mini-Golf Adulte ou Enfant DIRECTEMENT SUR PLACE	3,00 €	5,00 €
Patinoire Adulte avec location de patins DIRECTEMENT SUR PLACE	5,00 €	7,00 €
Patinoire Enfant avec location de patins jusqu'à 14 ans inclus DIRECTEMENT SUR PLACE	4,50 €	6,00 €
Piscine Adulte DIRECTEMENT SUR PLACE	2,50 €	4,00 €
Piscine Enfant DIRECTEMENT SUR PLACE	2,00 €	3,00 €
Snow Hall Adulte 2h location matériel inclus (ski, chaussures, bâtons) + carte rechargeable prêtée sur place contre caution 4€	27,50€	30,50 €
Snow Hall Enfant 5-18 ans 2h location comprise (ski, chaussures, bâtons) + carte rechargeable prêtée sur place contre caution 4€	24,00€	26,50 €
Thermapolis 2h	12,50 €	14,90 €
Thermapolis 3h	17,50 €	19,20 €
Villa Pompéi 2h	23,20 €	24,90 €
Villa Pompéi 3h	30,50 €	32,20 €

TARIFS ZOO ET AQUARIUM à partir du 13 Avril 2019		
Zoo Adulte	29,00€	37,00 €
Zoo Enfant 3-11 ans	25,00€	31,00 €
Aquarium Adulte	11,50€	13,50 €
Aquarium Enfant 3-11 ans	9,00€	10,50 €
Forfait Aquarium + zoo Adulte	40,50€	50,50 €
Forfait Aquarium + zoo Enfant 3- 11ans	34,00€	41,50 €
Paddock 10min (à partir d'1m40 et accompagné d'un adulte si âgé -16ans) DIRECTEMENT SUR PLACE	12,00€	13,00 €
Paddock cocktail avec ou sans alcool DIRECTEMENT SUR PLACE	6,00€	8,00 €

Walygator adulte (à partir de 11ans)	24,00€	25,00 €
Walygator enfant (de 3 à 10ans)	20,50€	21,50 €
RESTAURATION DIRECTEMENT SUR PLACE** - Merci de présenter votre carte dès votre arrivée chez le prestataire		
Aux parfums d'Asie	10% de réduction sur l'addition	
Pizza Racing	10% de réduction sur l'addition	
Villa Roma	10% de réduction sur l'addition	
Buffalo Grill	10% de réduction sur l'addition	
Le Gargantua	10% de réduction sur l'addition	
Le Septième Art	10% de réduction sur l'addition	
O'chicken	10% de réduction sur l'addition (uniquement sur place et non à emporter)	
L'Inizio restaurant	10% de réduction sur l'addition hors boisson	
Dragon Fly	10% de réduction sur l'addition	
La Pataterie	20% de réduction sur l'addition (hors boisson)	
Assiette Lorraine	1 assiette aux choix + 1boisson 33cl + un café pour 10€ (sur place uniquement)	
Snack Roland	1 assiette aux choix + 1boisson 33cl + un café pour 10€ (sur place uniquement)	
Red Ice	Offre un dessert/personne <u>OU</u> un menu enfant/famille	
Mc Donald's	10% de réduction sur l'addition	
Au bureau	En attente	

** Réduction valable pour 1 seule personne détenant la carte PAM

Tarifs établis au 01/01/2019 valables jusqu'au 31/12/2019 sous réserve de modifications. Selon les stocks disponibles. Nombre de place limité et réservé au seul détenteur de la carte

THERMAPOLIS

www.thermapolis.com

Avenue de l'Europe

03 87 70 99 43

Thermapolis, c'est le thermalisme détente et vitalité pour toute la famille. Les bassins intérieurs et extérieurs, les nombreux équipements (buses de massage, hammams, saunas, marbres chauds,...) favorisent la détente tandis que les activités sportives en eau thermale ainsi que la cryothérapie apportent vitalité et tonus. Les enfants y sont autorisés à partir de 4 ans.

Horaires

Ouvert toute l'année à l'exception des 24, 25 décembre ainsi que le 1er janvier.

(date de fermeture technique à consulter sur : www.thermapolis.com)

- Lundi, mardi et mercredi de 10 heures à 22 heures
- Jeudi de 9 heures à 22 heures
- Vendredi de 10 heures à minuit
- Samedi de 10 heures à minuit
- Dimanche de 9 heures à 20 heures

VILLA POMPEI

www.villapompei.com

Avenue de l'Europe

03 87 70 99 43

Riche d'une architecture inspirée des thermes romains originels, Villa Pompéi est un spa thermal dédié au bien-être avec ses bassins et ses équipements favorisant la relaxation (saunas, hammams, sanariums,...). Masseurs-kinésithérapeutes et esthéticiennes y prodiguent également des soins visage et corps. En outre, l'établissement est doté d'une installation de l'uminothérapie de tout premier plan. Villa Pompéi est réservée à un public majeur.

Horaires

Ouverte toute l'année à l'exception des 24 et 25 décembre ainsi que le 1er janvier.

(date de fermeture technique à consulter sur : www.villapompei.com)

- Lundi, mardi, mercredi et jeudi de 10 heures à 22 heures
- Vendredi de 10 heures à minuit
- Samedi de 9 heures à minuit
- Dimanche de 9 heures à 20 heures



LA PISCINE OLYMPIQUE

Rue des Thermes
57360 Amnéville
03 87 71 11 26

piscine-patinoire@amneville-les-thermes.com

La piscine fait partie des installations d'origine du centre thermal et touristique d'Amnéville-les-Thermes. Elle dispose de trois bassins couverts dont un de 50m, homologué pour recevoir des compétitions.

Plusieurs activités sont proposées : cours d'aquagym, cours de natation, future maman, toboggans...

Horaires consultables sur le site
www.amneville-les-thermes.com

LA PATINOIRE OLYMPIQUE

Rue des Thermes
57360 Amnéville
03 87 71 11 26

piscine-patinoire@amneville-les-thermes.com

Située au cœur du centre Thermal et Touristique Jean Kiffer, la patinoire est ouverte tout au long de l'année, été comme hiver. Les amateurs de glisse peuvent venir s'y détendre entre amis ou en famille.

Du matériel pédagogique est mis à disposition.

La patinoire prête son cadre également à des activités et compétitions sportives : Hockey sur glace et Patinage artistique. Animations DJ. Soirées à thème. Anniversaires.

Horaires consultables sur le site
www.amneville-les-thermes.com



Snowhall – Parc de la glisse

SNOWHALL, bien plus que du ski !

Amnéville Labellemontagne
Snowhall - Centre Thermal et Touristique
Docteur Jean Kiffer
57360 AMNEVILLE-LES-THERMES
03 87 15 15 15

Tarifs et horaires consultables sur le site
www.snowhall-amneville.fr

La piste de ski du Snowhall, est l'unique piste indoor de France avec ses 620 mètres de long pour 90 mètres de dénivelé sur environ 30 mètres de large, mais également un restaurant, un bar et un espace location de plus de 3 000 articles. Pratique du ski en after work, entre amis, sortie conviviale en famille, apprentissage du ski, accueil de séminaires et de groupes de plus de 300

personnes, soirées étudiantes, le Snowhall avec ses possibilités de restauration et d'animation, c'est bien plus que du ski. Côté sportif, le Snowhall accueille près de 1500 sportifs de tous niveaux à partir du mois de juin jusqu'au démarrage de la saison d'hiver. Les plus jeunes auront l'occasion de croiser les champions des équipes nationales sur les pistes.

Les acteurs économiques

TOURISME

DESTINATION AMNEVILLE

03 87 70 10 40
www.amneville.com

ACTIVITES

CURE THERMALE SAINT ELOY

03 87 70 19 09
www.polethermal.com

THERMAPOLIS

03 87 70 99 43
www.thermapolis.com

VILLA POMPEI

03 87 70 99 43
www.villapompei.com

SNOWHALL

03 87 15 15 15
www.snowhall-amneville.fr

PARC ZOOLOGIQUE

03 87 70 25 60
www.zoo-amneville.com

France AVENTURES

03 87 73 45 60
www.france-aventures.com

GOLF

09 80 35 35 11
www.golfamneville.com

SEVEN CASINO

03 87 71 50 00
www.seven-casino.com

GALAXIE MEGA HALL

03 87 70 82 82
www.le-galaxie.fr

AQUARIUM IMPERATOR

03 87 70 36 61
www.aquarium-amneville.com

PISCINE

03 87 71 11 26
www.amneville-les-thermes.com/la-piscine-patinoire

PATINOIRE

03 87 71 11 26
www.amneville-les-thermes.com/la-piscine-patinoire

GREEN HOUSE SPORT ET NUTRITION

03 87 72 10 00

ATOMIC BOWL

03 87 71 53 17
www.atomic-bowl-bowling-amneville.fr

GAUMONT

03 87 72 38 39
www.cinemasgau-montpathe.com

MINI-GOLF

03 87 70 10 40
www.amneville.com

INDIAN PAWNEE RANCH

www.amneville.com

LE CRAZY CLUB

06 65 15 87 83

LE PADDOCK SARL

07 89 07 79 07
www.lepaddock-amneville.com

MAGIK PARK AMNEVILLE

03 87 58 80 62
www.magicpark.fr

HEBERGEMENTS

GOLDEN TULIP AMNEVILLE

03 87 71 82 86
www.goldentulipamneville.com/fr

HOTEL MARSO

03 87 15 15 40
www.hotel-marso.com

HOTEL ROI SOLEIL

03 87 40 15 15
www.hotel-roi-soleil.com

HOTEL DIANE

03 87 70 16 33
www.hotels-amneville.com

HOTEL ORION

03 87 70 20 20
www.hotels-amneville.com

HOTEL ST ELOY

03 87 70 32 62
www.hotels-amneville.com

HOTEL LA MAISON D'HOTES

03 87 40 11 20
www.lamaisondhotes.fr

RESIDENCE LES GRANDS CHENES DU PARC

03 87 70 54 00
www.grands-chenes.com

RESIDENCE LES SOURCES

03 87 70 81 00
www.residence-des-sources.fr

RESIDENCE LE PIN SYLVESTRE 1 ET 2

03 87 58 99 50
www.lepinsylvestre.com

LES CHALET DU LAC

03 87 70 10 40
www.amneville.com

RESTAURANTS

LA TAVERNE DU BRASSEUR

03 87 70 11 77
www.taverne-du-brasseur-amneville.fr

LA FORET

03 87 70 34 34
www.restaurant-laforet.com

LE GARGANTUA

03 87 70 20 20
www.legargantua-amneville.com

L'AVENUE (hôtel Marso)

03 87 15 15 43
www.hotel-marso.com

BUFFALO GRILL

03 87 58 77 72
www.buffalo-grill.fr

LE CHALET (Snowhall)

03 87 15 15 15

www.snowhall.fr**LE SEVEN RESTAURANT****(Seven Casino)**

03 87 71 50 00

www.seven-casino.com**RESTAURANT LE****DRAGON FLY**

03 87 70 55 77

MAC DONALD'S

03 87 72 18 39

LE CAP BRETON

03 87 71 09 71

L'ORIENTALE

03 87 71 49 73

LE 7EME ART

03 87 70 32 62

LE PANORAMIQUE

03 87 71 30 13

AU BUREAU

09 71 28 04 56

LE GRILL

03 87 72 36 24

SAFINA

03 87 71 90 95

VILLA ROMA

03 87 72 08 88

AUX PARFUMS D'ASIE

03 87 70 31 15

LES TONTONS**FLINGUEURS**

03 87 67 66 19

PIZZA RACING

03 87 30 90 90

www.pizza-racing.com**LE COSY**

06 78 76 50 76

LE TAJ MAHAL

03 87 71 94 07

LA PATATERIE

03 87 70 37 38

www.lapataterie.fr**OKI SUSHI**

03 87 72 19 86

ARGANA

03 87 61 17 15

L'ATELIER

06 84 42 92 68

SNACK DES THERMES

06 78 05 60 27

SNACK ROLAND

03 87 70 33 66

SNACK ANTALYA**SNACK AU BON CHICHI**

06 86 36 77 16

CHALET DES GAUFRES

06 36 56 99 47

LE FRESH FOOD

03 87 71 99 59

BARS**AMADEUS BAR**

03 87 71 19 56

LA STATION (Snowhall)

03 87 15 15 10

www.snowhall.fr**BAR DES MACHINES A****SOUS (Seven Casino)**

03 87 71 50 00

www.seven-casino.com**LE SOFY'S (Hotel Marso)**

03 87 15 15 47

www.hotel-marso.com**DIVERS****TRANSCURE**

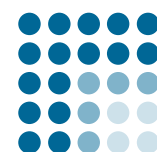
03 87 70 31 70

INSTITUT PEAU DE**PECHE**

06 48 73 57 76

www.beaute-peaudepeche.fr**SALON DE COIFFURE****YLAND (Marso)**

03 87 70 87 17



Amnéville

Environnement

Communauté de communes
du Pays Orne Moselle

Amnéville

Données géographiques

Superficie de la commune : 1046 hectares**Nombre d'habitants :** 10512 (Amnéville et Malancourt) – Chiffres INSEE 2016**Département :** Moselle**Canton :** Rombas**Communes limitrophes :**

- Au nord : Gandrange-Boussange, Vitry-sur-Orne, Richemont
- A l'ouest : Rombas
- Au sud : Marange-Silvange, Maizières-lès-Metz
- A l'est : Mondelange, Hagondange

Altitude : 160 à 279 mètres (cote IGN)**Nature du sol :** Le sous-sol est formé par une couverture de limons fertiles qui repose sur les alluvions de l'Orne et de la Moselle. Au sud, le sol naturel est recouvert par l'ancien crassier des usines.**LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS ORNE MOSELLE**

34, Grand Rue
57120 Rombas
03.87.58.32.32
www.ccpom.fr



La communauté de communes du Pays Orne-Moselle est créée le 4 octobre 2000, par arrêté préfectoral du 4 avril 2000.

Elle comporte 13 communes situées le long de la vallée de l'Orne ainsi que sur un plateau au sud de cette rivière, appelé « La Montagne » et qui entre dans la composition du nom de plusieurs localités.

LE PRESIDENT

M. FOURNIER (Rombas)

1^{er} VICE-PRESIDENT

M. MUNIER (Amnéville)

délégué au développement économique

2^{ème} VICE-PRESIDENT

M. DROUIN (Moyeuvre-Grande)

délégué à l'aménagement des friches industrielles (dont les Portes de l'Orne) et aux emplacements réservés pour les gens du voyage

3^{ème} VICE-PRESIDENT

M. MULLER (Marange-Silvange)

délégué aux infrastructures, travaux, projet de territoire et schéma de mutualisation

4^{ème} VICE-PRESIDENT

M. MATELIC (Rosselange)

délégué aux finances, au personnel et à l'emploi

5^{ème} VICE-PRESIDENT

M. WATRIN (Sainte-Marie-Aux-Chênes)

délégué à la gestion, élimination et valorisation des déchets (Ordures ménagères et déchèteries)

6^{ème} PRESIDENT

M. CORRADI (Vitry-sur-Orne)

délégué à la communication et à la mise en place des compétences nouvelles

Notes :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

7^{ème} VICE-PRESIDENT

M. BOLTZ (Clouange)

délégué à l'habitat, au logement et à la planification (SCOT)

8^{ème} VICE-PRESIDENT

M. CANTELE (Montois-La-Montagne)

délégué au suivi de la compétence PETITE ENFANCE (Multi accueils et DSP)

9^{ème} VICE-PRESIDENT

M. FICHTER (Roncourt)

délégué à l'urbanisme règlementaire (Instruction des autorisations d'Urbanisme)

10^{ème} VICE-PRESIDENT

M. PELIZZARI (Pierrevillers)

délégué à la protection, la mise en valeur de l'environnement et le cadre de vie

11^{ème} VICE-PRESIDENT

M. FAVIER (Bronvaux)

délégué au suivi et développement du Système d'Information Géographique et Numérique

12^{ème} VICE-PRESIDENT

M. HENRY (Moyeuvre-Petite)

délégué au développement durable et aux énergies nouvelles



Communauté de Communes Du Pays Orne-Moselle - CCPOM

AMNÉVILLE - BIGNAMI - CLOMAGE - CLOUANGE - HALLUÉ SILVANGE - HENRIE LA MONTAGNE - MOYEUVERE GRANDE - MOYEUVERE PETITE - PIERREVILLERS - ROMBAS - RONCOURT - ROSSANGE
 SAINT MARIE AUX CHÊNES - VITRY SUR ORNE
 Siège social : 34 Grand Rue - 57 120 ROSSANGE - Tél : 03/87/59/32/32 Fax : 03/87/67/59/48
 Site Internet : www.cc-pom.fr

Les 4 déchèteries sont ouvertes aux administrés des communes membres de la CCPOM possédant une carte d'accès - Pour tous renseignements : 03-87-50-32-32



Déchèteries

Nature des déchets acceptés : Tout-venant, végétaux, pneus sans jante, métaux, gravats, carton, huile de vidange et bidons vides, huile végétale, batteries véhicules légers (V.L), piles, lampes et néon, DMS* et DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques : électroménagers, ordinateurs, TV, etc.).

Les déchets classés en DÉCHETS INTERDITS (Déchets hospitaliers, médicaments ou autres (radioactifs, contaminés par des germes pathogènes...), déchets inflammables, toxiques, corrosifs, explosifs, déchets amiantés), **les ordures ménagères et les bouteilles de gaz ne sont pas acceptés.**

Déchèterie de Marange-Silvange (ZAC de Jolly)

	HIVER	ETE
Lundi	9h30-12h	9h30-12h
Mardi	9h30-12h	9h30-12h
Mercredi	9h30-12h	9h30-12h
Jeudi	9h30-12h	9h30-12h
Vendredi	9h30-12h	9h30-12h
Samedi	9h30-12h	9h30-12h

Déchèterie de **Amnéville "Moulin Neuf"** (rue de l'Usine, près du pont de Vitry-sur-Orne)

	HIVER	ETE
Lundi	14h-16h	14h-16h
Mardi	14h-16h	14h-16h
Mercredi	9h30-12h	9h30-12h
Jeudi	9h30-12h	9h30-12h
Vendredi	9h30-12h	9h30-12h
Samedi	9h30-12h	9h30-12h

Déchèterie de Moyeuvre-Grande (PAC Daux Rivières, près du LIDL)

	HIVER	ETE
Lundi	9h30-12h	9h30-12h
Mardi	9h30-12h	9h30-12h
Mercredi	9h30-12h	9h30-12h
Jeudi	9h30-12h	9h30-12h
Vendredi	9h30-12h	9h30-12h
Samedi	9h30-12h	9h30-12h

Déchèterie de **Ste-Marie-Aux-Chênes** (rue Mémorial, Z.I.L. IDA)

	HIVER	ETE
Lundi	14h-16h	14h-16h
Mardi	14h-16h	14h-16h
Mercredi	9h30-12h	9h30-12h
Jeudi	9h30-12h	9h30-12h
Vendredi	9h30-12h	9h30-12h
Samedi	9h30-12h	9h30-12h

IMPORTANT

Le passage horaires d'hiver / horaires d'été s'effectue suivant l'alternance officielle des changements d'heures HIVER / ETE

Amnéville « Moulin Neuf » :

La déchèterie d'Amnéville Moulin Neuf ne collecte plus les DEEE (Déchets d'Équipement Électrique et Électronique), ni la ferraille.

DMS : Déchets Ménagers Spéciaux comprenant les acides et bases, solvants chlorés et non chlorés, peintures, vernis, colles, emballages souillés, filtres à huile, radiographies, batteries de voiture avec acide et piles bouton (mercure).



Notes